

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL (bilan 2005, programmation 2006)

L'année 2005 a été marquée par plusieurs étapes décisives pour la mise en place du nouveau dispositif institutionnel et fonctionnel dans lequel s'exerce la compétence en matière d'inventaire général du patrimoine culturel, telle que la définit l'article 95 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Des étapes importantes dans le processus institutionnel

S'agissant des textes réglementaires, **deux décrets d'application de la loi ont été publiés** : le décret 2005-835 du 20 juillet 2005 relatif au contrôle scientifique et technique de l'État en matière d'inventaire général du patrimoine culturel et au Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel, et le décret 2005-834 du 20 juillet 2005 relatif aux services chargés des opérations d'inventaire général du patrimoine culturel.

En étroite relation avec les conservateurs régionaux de l'inventaire, la direction de l'architecture et du patrimoine a préparé les modalités d'application de ces textes pour la période précédant le transfert définitif des services ; elles ont été publiées le 1er août 2005 sous la forme de **la circulaire 2005-014** adressée par le ministre de la culture et de la communication aux préfets de région.

La signature début avril, dans six régions, de **la convention de mise à disposition des services** a permis de mieux formaliser les relations de travail entre les services de l'inventaire et ceux de leur nouvelle tutelle. Bien qu'inégales sur l'ensemble du territoire, ces relations existent et manifestent, comme le relatent les notes de synthèse régionales qu'on lira dans ce rapport, une réelle écoute à ce qui touche à l'inventaire général du patrimoine culturel.

Deux autres processus ont été mis en œuvre en 2005 : d'une part, **le transfert des crédits des titres III et V**, crédits qui ont fait l'objet des débats de la commission consultative d'évaluation des charges et, d'autre part, les premiers documents relatifs aux **conditions d'intégration des personnels** dans les cadres d'emploi de la fonction publique territoriale, et le lancement de la concertation avec les personnels (conférence des conservateurs, organisations syndicales, associations des personnels).

Au sein des groupes de travail qui ont régulièrement associé compétences nationales et régionales, trois points essentiels dans la préparation du transfert ont été traités de façon approfondie : le système d'information, abordé sous l'angle des adaptations à apporter, dans le futur contexte, à la chaîne de production et de diffusion des résultats, la question des droits afférents à la documentation, et l'exercice du porter à connaissance de l'État.

Une activité soutenue des services

La situation de transition institutionnelle, dans les différentes expressions qu'elle a prises selon les régions, n'a pas empêché les services de poursuivre leur mission à un rythme soutenu. L'objectif principal -mettre à la disposition du public les résultats des opérations d'inventaire- est largement partagé : respect de la programmation des opérations en cours, mise aux normes d'opérations anciennes avec ou sans actualisation des enquêtes, référencement dans les répertoires nationaux, numérisation des dossiers avec ou sans saisie rétrospective dans un outil de production numérique des dossiers, etc.

À ce titre, l'année 2005 a marqué un tournant dans le grand mouvement de **dématérialisation de la documentation** de l'inventaire : le public a désormais accès en ligne aux dossiers complets (textes, photographies, relevés, références bibliographiques, ...) de 10 % des édifices référencés dans **MÉRIMÉE**.

En matière de **publication d'ouvrages dans les collections nationales**, il faut noter la sortie de trois *Cahiers du patrimoine* portant sur Montpellier, Le Havre et un quartier de Lyon. La nouvelle maquette des *Images du patrimoine* a connu deux parutions.

Préparer la fonction d'expertise régionale

Un certain nombre de services ont préparé, dès 2005, un projet de service destiné à présenter les missions de l'inventaire général du patrimoine culturel (IGPC) à leur nouvelle tutelle et expliquer les enjeux de la fonction d'expertise.

La part du territoire régional couvert, la connaissance et les savoir-faire acquis, la plus ou moins longue durée des programmes engagés, déterminent la manière dont les services vont pouvoir apporter une aide à la décision en matière de gestion et d'aménagement du territoire, tout en conservant leur capacité de mener les travaux de recherche qui légitime la première. Afin de combiner cette gestion du temps court de la réactivité et celui, plus long, propre à la connaissance, plusieurs services se proposent de hiérarchiser leur investissement dans les partenariats qu'ils nouent, parallèlement aux opérations qu'ils mènent en régie directe : accompagnements circonstanciés ou collaboration étroite produisent des résultats de nature différente que le système d'information prend en compte pour leur exploitation, leur conservation et leurs éventuelles mises à niveau ultérieures. La rédaction de cahier des clauses scientifiques et techniques qui définissent l'application des méthodes de l'inventaire aux conditions concrètes d'une opération et la mise à la disposition d'un outil de production normalisé comme *Renabl*, par exemple, offrent les garanties d'un minimum d'homogénéité de structuration des données indispensables à un processus cumulatif.

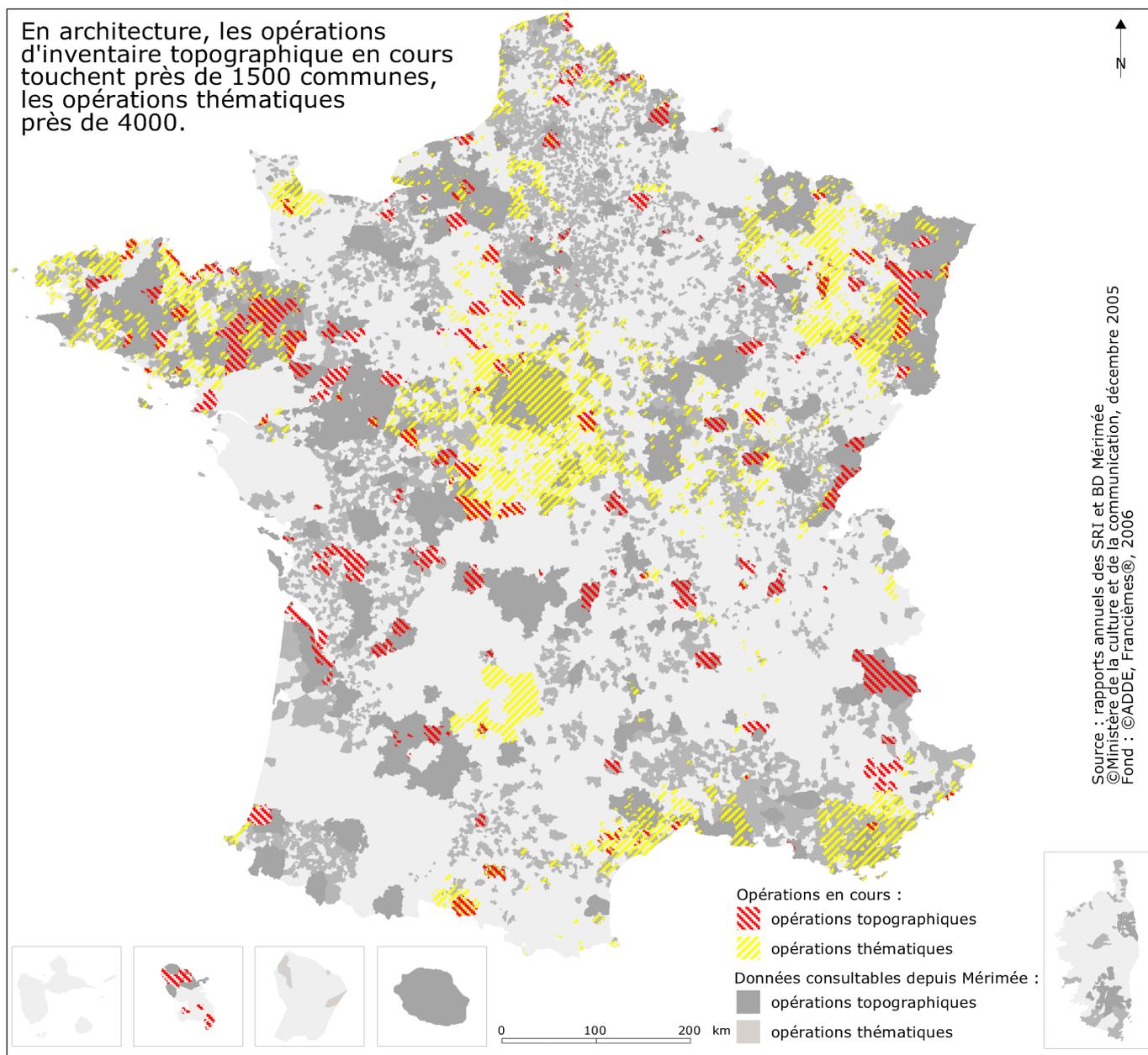
Rendre la documentation patrimoniale accumulée visible, lisible et exploitable tant au plan national qu'au plan régional demeure aussi un point capital dans la définition des projets de service.

L'expérience acquise par les régions est une source importante pour faire évoluer les méthodes et les normes nationales. De même, des opérations nouvelles sont lancées, qui élargissent les problématiques et le champ d'investigation de l'inventaire à l'environnement, au paysage ou aux savoir-faire.

Dans l'ingénierie de la recherche, comme dans celle des systèmes d'information, la bonne articulation des compétences entre les régions et la DAPA, et la prise en compte des échelles nationale et régionales sont des atouts essentiels. Les résultats obtenus à mi-parcours du processus de transfert laissent bien augurer des étapes à venir.

LES OPÉRATIONS D'INVENTAIRE EN COURS

En architecture, les opérations d'inventaire topographique en cours touchent près de 1500 communes, les opérations thématiques près de 4000.



Quelque **240 opérations d'inventaire**¹ (hors opérations ponctuelles) portant sur l'architecture et les aménagements de l'espace sont en cours en 2005 :

- **70 % d'entre elles sont dites topographiques**, c'est-à-dire qu'elles prennent en compte toutes les composantes du patrimoine sur un territoire donné (l'aire d'étude),
- **30 % sont thématiques**, c'est-à-dire qu'elles ne portent que sur une seule composante du patrimoine (le patrimoine industriel, ou balnéaire, ou hospitalier, ou militaire, etc.).

Bien qu'en nombre plus réduit, **les opérations thématiques couvrent plus de 2,5 fois de communes que les opérations topographiques** : ne s'attachant qu'à une composante du patrimoine les aires d'étude sont plus vastes que celles des opérations topographiques.

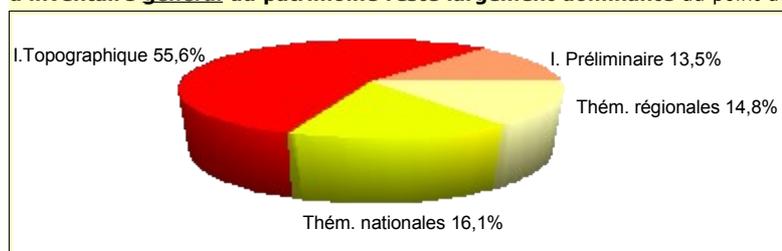
Dans leur grande majorité, **ces opérations viennent compléter les zones du territoire national**

¹ Les informations concernant La Réunion, la Guadeloupe et la Guyane ne sont pas disponibles. En 2005, le servide de Corse qui vient d'achever une longue phase d'opérations, valorise les résultats et met au point une nouvelle programmation pluriannuelle.

couvertes par des opérations dont les résultats sont d'ores et déjà référencés dans le répertoire en ligne **MÉRIMÉE**. Certaines opérations portent cependant sur des territoires déjà référencés et il s'agit alors :

- d'une mise aux normes documentaires de résultats d'opérations anciennes à des fins de mise en ligne du maximum d'information ;
- d'une **actualisation des résultats d'opérations topographiques anciennes** par une nouvelle opération qui permet à la fois d'enregistrer les transformations du patrimoine au cours du temps et de prendre en compte de « nouveaux » patrimoines.

Mesurée en nombre d'opérations, la proportion des opérations topographiques (y compris l'inventaire préliminaire) par rapport aux opérations thématiques est inverse à leur extension géographique (calculée en nombre de communes, voir la carte ci-dessus) : **la démarche d'inventaire général du patrimoine reste largement dominante** du point de vue de l'investissement des services. Il convient toutefois de



noter que la procédure dite d'inventaire préliminaire, bien qu'utilisée par un nombre réduit de services, représente une part déjà significative des opérations en cours. Dans le même ordre d'idée, les thématiques d'initiative régionale et les thématiques nationales sont près de faire jeu égal.

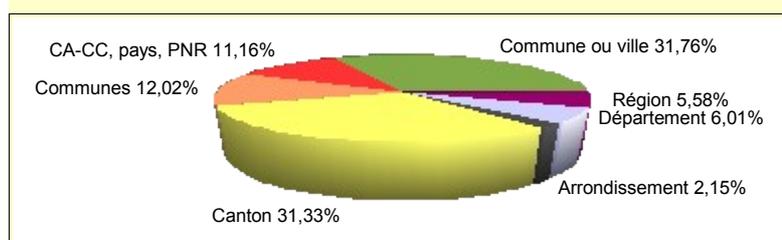
Les presque 30 % de l'inventaire préliminaire et des thématiques régionales mesurent en quelque sorte

une partie de la réactivité des services à des demandes locales : une partie seulement, car des problématiques propres à chaque opération d'inventaire topographique et une application locale des problématiques qui régissent les thématiques nationales constituent l'autre façon de répondre à ces demandes.

La thématique nationale sur le patrimoine industriel est celle qui mobilise le plus les services (13 mènent des opérations sur ce thème) devant le patrimoine de la villégiature (5 services étudient stations balnéaires et de sports d'hiver) et le patrimoine hospitalier (3 services).

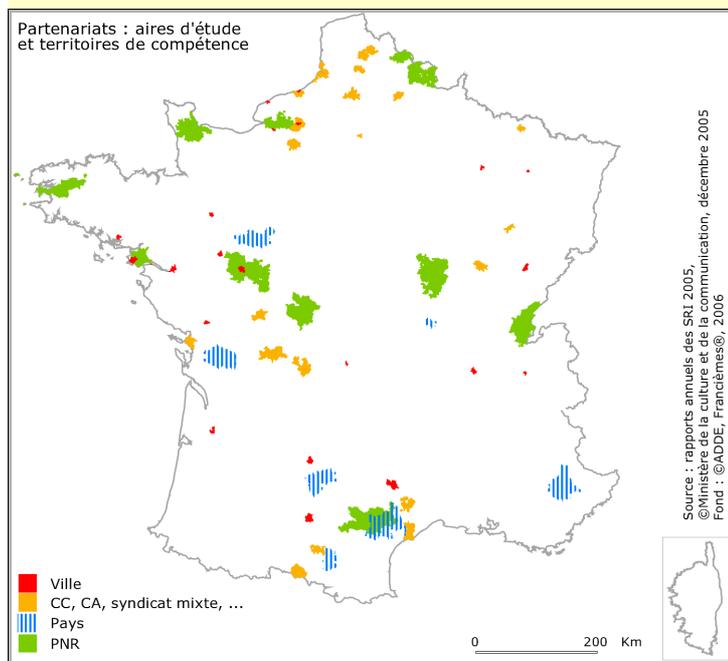
Les thématiques d'initiative régionale sont au nombre d'une vingtaine portées par 14 services (7 en conduisent une seule, 4 en conduisent 2 et 4 autres 3 ou 5). **Au delà de la variété des thèmes et de leur intérêt propre, il faut voir aussi dans ces opérations une réponse méthodologique à trois problèmes de dimension nationale :**

- l'étude de patrimoines dont la reconnaissance est peu partagée et qui sont au cœur d'enjeux majeurs de gestion du cadre de vie (patrimoine du XX^e siècle, villes reconstruites et villes nouvelles, architecture des reconstructions, etc.), ou, au contraire, de patrimoines à forte dimension mémorielle et donc sensibles (monuments aux morts) ;
- le besoin d'études de synthèse comme passage obligé pour progresser dans la connaissance de certains patrimoines largement explorés par les opérations topographiques (patrimoine rural, églises ou châteaux du XIX^e siècle, etc.), ou encore la nécessité d'études approfondies sur un corpus qu'un recensement a simplement délimité (jardins) ;
- l'étude des réseaux et plus particulièrement l'appréhension de la dimension spatiale qui les constitue et de l'impact qu'ils ont sur le paysage, réseaux de circulation (canaux, voie ferrée) ou de défense (fortifications frontalières et littorales).



Région, département, arrondissement sont les aires d'étude spécifiques aux thématiques. Les 12 % des regroupements circonstanciés de communes (vallée, bassin, etc.) et les 11 % des EPCI , PNR, etc. constituent des échelles territoriales compatibles avec les impératifs propres aux opérations thématiques ou topographiques : sous réserve de confirmation, ces échelles sont appelées à se développer.

Canton (ou groupes de cantons) et commune restent l'échelle privilégiée des opérations topographiques, au moins du point de vue quantitatif.



Dès la création des services en région, **départements et régions ont été les soutiens permanents de l'inventaire général** : des conventions-cadres définissent les modalités de ce soutien aux actions que mènent les services. Dans quelques cas, l'engagement de collectivités se traduit par la création d'un service départemental ou municipal.

D'autres partenariats ont vu le jour et se développent sur des territoires de taille plus réduite : dans un premier temps des villes, puis des PNR, aujourd'hui des communautés d'agglomération ou de communes, des pays. Aire d'étude de l'opération d'inventaire et territoire de compétence du partenaire coïncident parfaitement : **plus directement opérationnel, ce type de partenariat associe étroitement l'entreprise de connaissance du patrimoine au projet de mise en valeur ou d'aménagement du territoire**. La rédaction du cahier des charges de l'opération permet à chacun des partenaires de définir l'engagement commun dans le respect des compétences et des finalités respectives.

La carte des communes concernées par des opérations qui portent sur les objets et le mobilier ne coïncide pas totalement avec celle des communes concernées par des opérations qui portent sur l'architecture, et ce pour trois raisons principales :

- contrairement à la règle générale, certaines opérations topographiques diffèrent la prise en compte des objets et du mobilier publics (ceux des églises et des mairies presque exclusivement) par rapport à celle de l'architecture, d'autres ne prévoient pas cette prise en compte, comme c'est le cas dans le cadre de partenariats qui ne réunissent pas les compétences nécessaires ;
- les édifices ou ensembles architecturaux qui relèvent de certaines thématiques (coopératives agricoles ou viticoles, canaux, arènes, bourgs castraux, etc.) n'ont pas forcément un mobilier contenu spécifique qui justifie une démarche exhaustive, ou n'ont pas de mobilier contenu ;
- inversement plusieurs thématiques ne s'intéressent qu'aux objets ou au mobilier, comme les thématiques nationales (vitrail ancien, orfèvrerie, peintures murales), des opérations régionales de recensement commandées par des projets de conservation et protection (objets des églises d'un département), ou encore des opérations régionales plus ciblées sur l'étude d'une catégorie bien précisée d'objets (la statuaire en terre cuite du grand ouest ou la statuaire mariale des Vosges par exemple).

Seuls 9 services conduisent des thématiques portant exclusivement sur les objets et le mobilier : 3 en conduisent 2 ou 3, les autres une seule. Les trois thématiques nationales (peintures murales, vitrail, orfèvrerie) concernent 6 régions, et les thématiques régionales sur les objets des églises 5 régions.

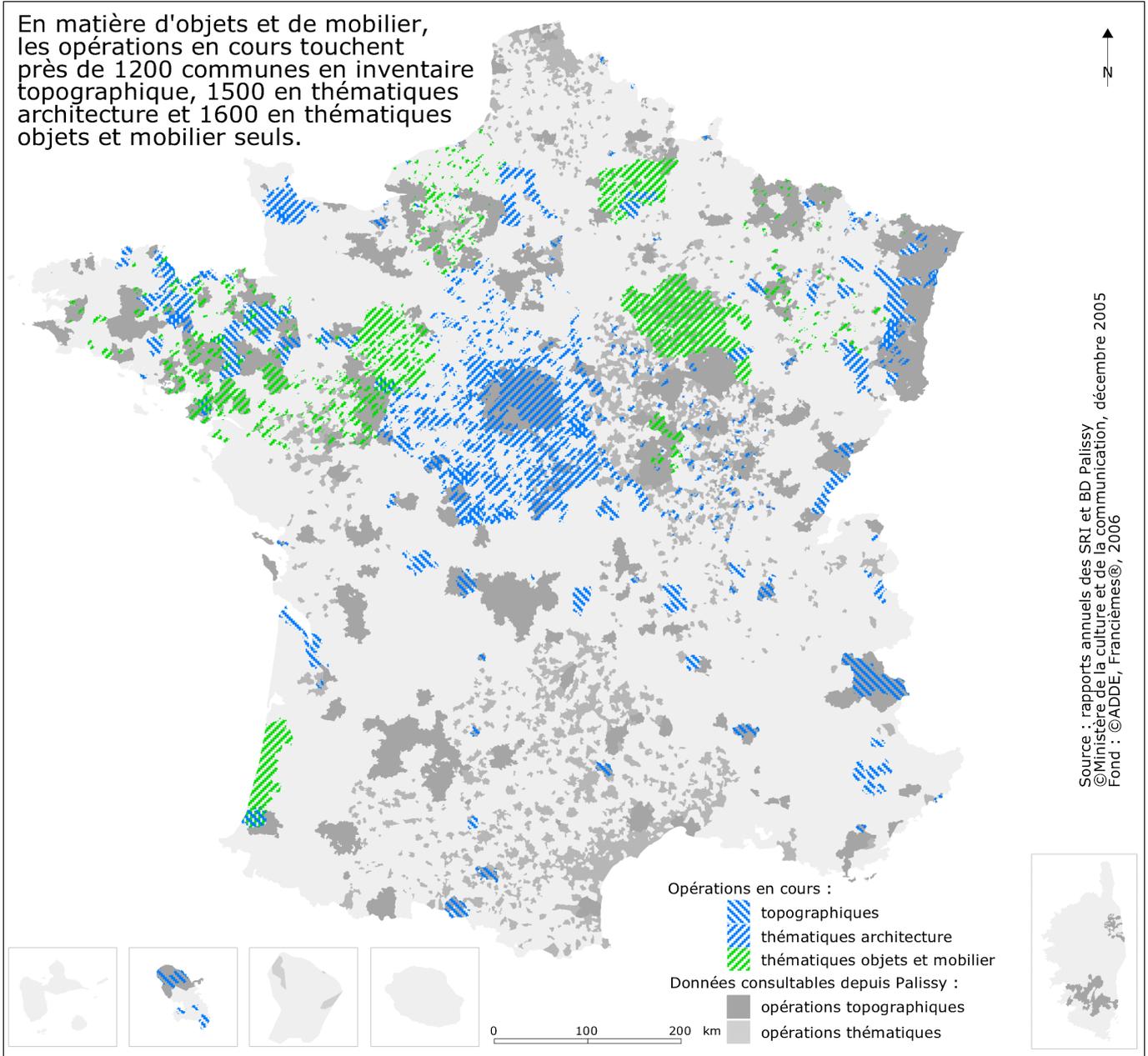
L'inventaire du mobilier privé est aujourd'hui très marginal : systématique, mais pas toujours, pour le patrimoine industriel qui conserve peu de machines, il est au mieux aléatoire pour la grande masse du patrimoine domestique (une seule opération porte expressément sur le mobilier rural), de toute façon affecté par la circulation accélérée de ces biens depuis les années soixante-dix.

Au-delà de l'étude de l'architecture d'une part, et de celle des objets et du mobilier de l'autre, **le rapport entre l'édifice et les objets contenus, autrement dit la question de l'ameublement est l'objectif scientifique de l'inventaire** :

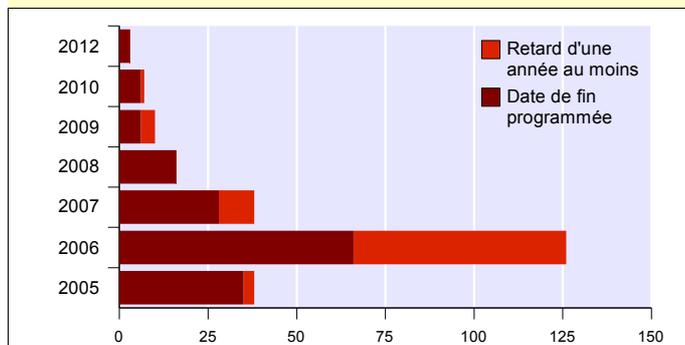
- les cas d'exception dans le domaine de l'architecture privée (et plus particulièrement domestique) deviennent en eux-mêmes autant d'enjeux d'importance ;
- les églises paroissiales constituent le terrain privilégié pour atteindre cet objectif pour peu qu'il

commande la problématique des opérations topographiques comme thématiques et, par conséquent que ces dernières associent toujours mobilier et architecture.

En matière d'objets et de mobilier, les opérations en cours touchent près de 1200 communes en inventaire topographique, 1500 en thématiques architecture et 1600 en thématiques objets et mobilier seuls.



70 % des opérations d'inventaire sont programmées sur 6 ans maximum, 16 % entre 7 et 10 ans. À partir d'une durée de 10 ans,

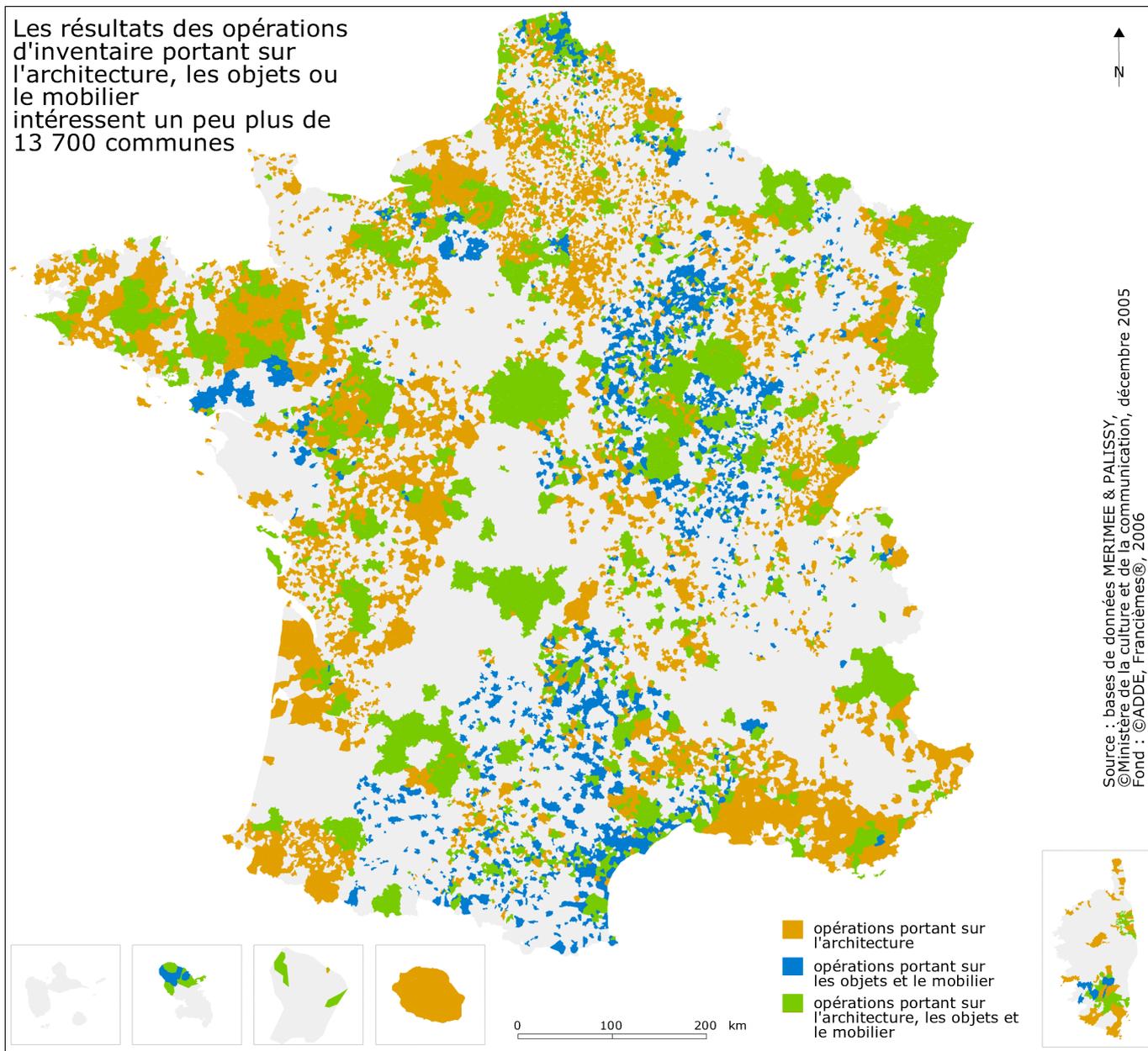


deux catégories d'opérations bien distinctes se rencontrent : des opérations de longue durée (métropoles régionales ou nationales, aires d'étude départementales ou régionales) et des opérations en souffrance reportées année après année, ou qui reprennent après un temps de suspension parfois assez long. Ces dernières en sont généralement à une phase de formalisation des résultats pour mise en ligne. **Le respect des programmations est un exercice difficile pour des équipes réduites** au regard de la taille des territoires qu'elles ont à couvrir : d'une part l'exigence de mettre à disposition du public une documentation patrimoniale homogène, la pérenniser,

en faciliter l'accès et la valoriser, de l'autre être en capacité de compléter la couverture territoriale et de réagir à des demandes. D'où, entre autres, les dépassements d'échéance d'une année ou deux qui s'accumulent l'année de la programmation annuelle, 2006 dans le cas présent.

LES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS D'INVENTAIRE CONSULTABLES EN LIGNE DEPUIS LES RÉPERTOIRES NATIONAUX MÉRIMÉE ET PALISSY

Les résultats des opérations d'inventaire portant sur l'architecture, les objets ou le mobilier intéressent un peu plus de 13 700 communes



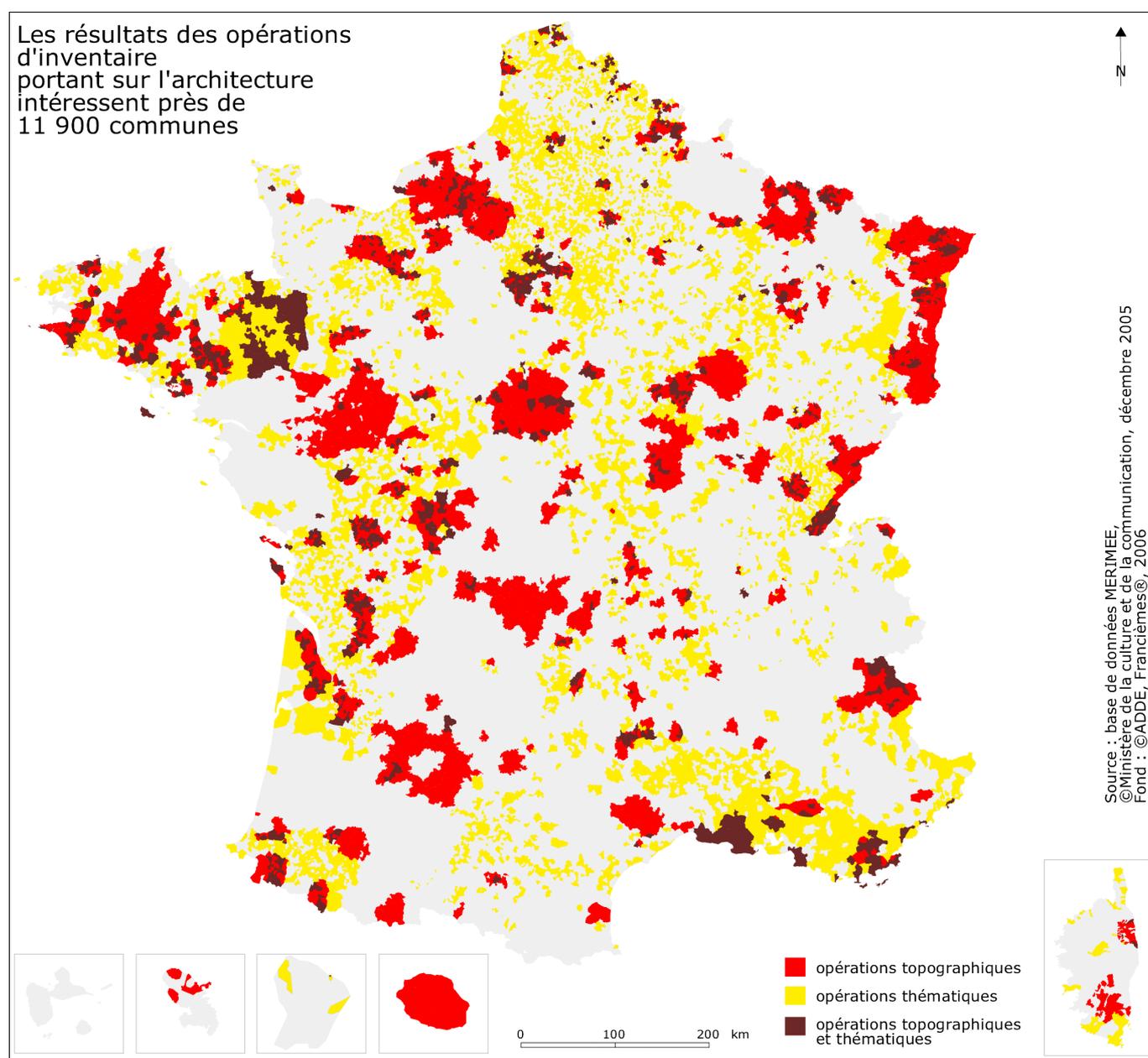
Les opérations d'inventaire dont les résultats sont référencés dans les répertoires nationaux **MÉRIMÉE** (architecture et aménagements de l'espace) et **PALISSY** (objets et mobilier) couvrent inégalement le territoire national : elles donnent une image approchée mais assez fidèle du territoire en dépit de quelques grandes lacunes.

La carte oppose des **plages continues** recouvrant parfois presque tout le territoire d'une région administrative (Alsace, Bretagne, Haute-Normandie) ou naturelle (Sologne, Plateau de Millevaches, etc.) à des **zones très fragmentées**, en pointillé. Les continuum de communes correspondent, dans l'ensemble, aux opérations topographiques qui portent sur toutes les composantes du patrimoine : chaque commune de l'aire d'étude contient toujours au moins un élément de ce patrimoine (l'église, un manoir ou un château, une ferme ou une maison, un monument commémoratif, etc.). Les semis discontinus de communes traduisent plutôt les résultats des opérations thématiques qui ne portent que sur une seule composante du patrimoine (le patrimoine

industriel, les vitraux anciens, etc.) : toutes les communes d'une aire d'étude ne contiennent pas forcément un élément de ce patrimoine et ne sont donc pas référencées dans les répertoires nationaux.

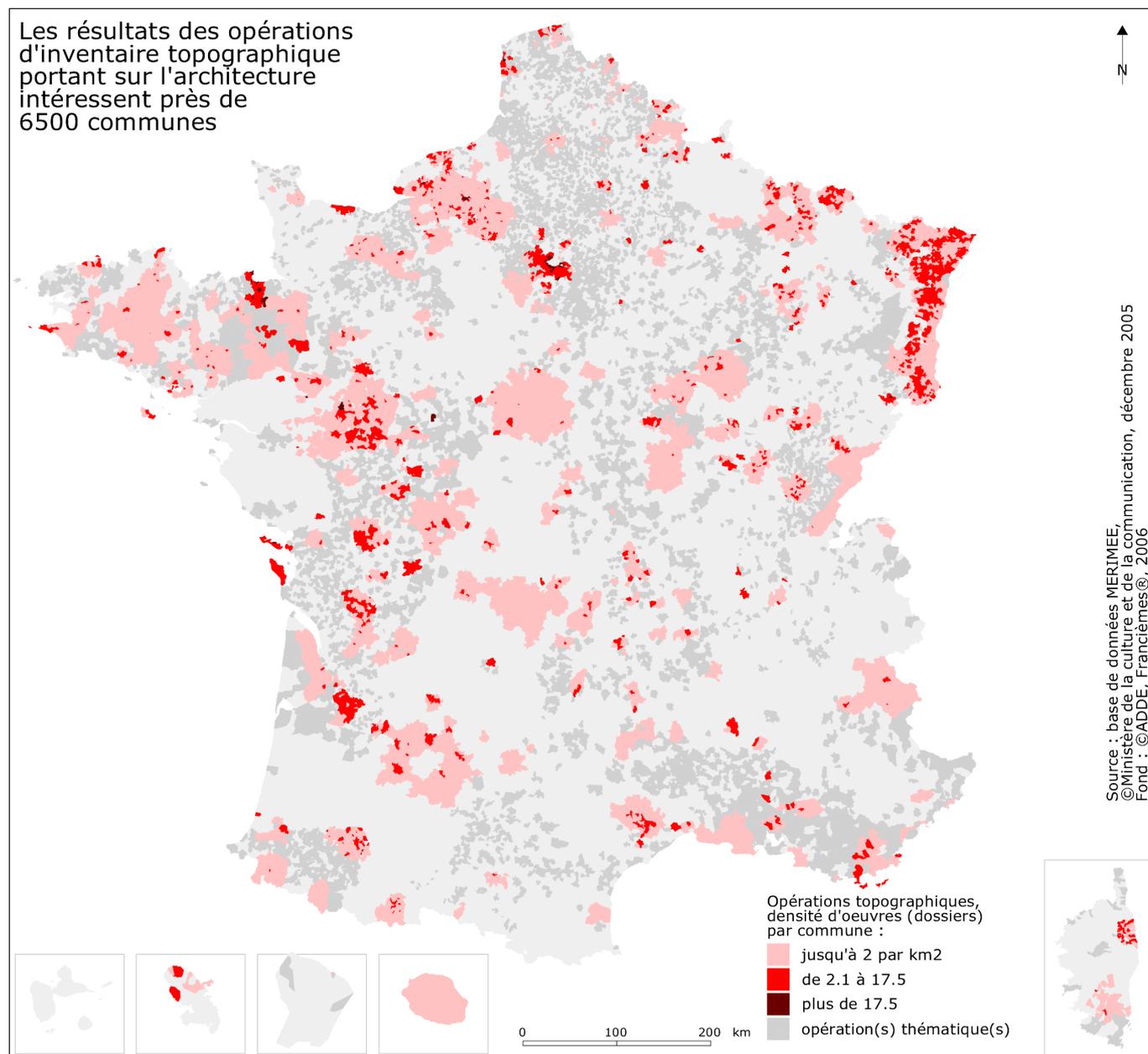
75 % des communes couvertes par une opération portant sur les objets ou le mobilier l'ont également été par une opération portant sur l'architecture : c'est la règle générale pour les opérations topographiques qui incluent les objets contenus dans les églises et les bâtiments publics. Quelques communes qui aujourd'hui ne figurent sur la carte qu'au titre des objets et du mobilier attendent que le patrimoine architectural, d'ores et déjà étudié, soit référencé dans **MÉRIMÉE**. Les autres communes, assez bien circonscrites géographiquement, ont été couvertes par des opérations thématiques portant sur une catégorie d'objets ou de mobilier (vitraux, orfèvrerie, etc.) sans que l'étude des édifices qui les contiennent soit programmée.

Seuls 46,5 % des communes concernées par une opération portant sur l'architecture l'ont été également par une opération portant sur le mobilier : certaines opérations excluent délibérément les objets de leur objectif, certaines thématiques sont peu ou pas productives en objets (les machines du patrimoine industriel sont, par exemple, plus rares que les bâtiments qui les ont contenues), d'autres enfin attendent que les objets qui ont été étudiés soient référencés dans **PALISSY**.



Les opérations topographiques et les opérations thématiques touchent un même nombre de communes ; les communes qui ont fait l'objet des deux types d'opération ne représentent que 10 % du total : les **opérations thématiques ou topographiques** apparaissent à l'heure actuelle comme **exclusives** les unes des autres, voire comme deux **alternatives** pour couvrir le territoire.

La discontinuité caractéristique de la couverture thématique est parfois contredite : un même territoire peut être couvert par plusieurs opérations thématiques augmentant ainsi le potentiel des communes concernées, certaines thématiques ont presque toujours au moins un représentant par commune (édifices religieux des départements des Pyrénées-Atlantiques ou d'Ille-et-Villaine par exemple).

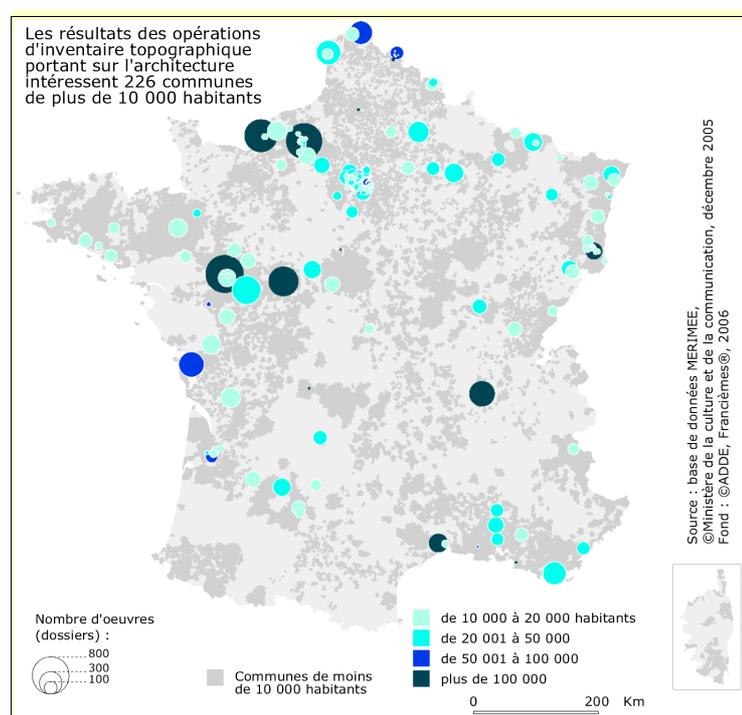


La densité des résultats de la couverture territoriale est d'une grande homogénéité. **80 % des communes** qui ont fait l'objet d'une opération d'inventaire topographique ont au maximum une **vingtaine d'œuvres** répertoriées dans **MÉRIMÉE**. Ces deux indicateurs résultent du fait que le nombre d'œuvres enregistrées n'est pas directement proportionnel à celui des œuvres observées sur le terrain. L'inventaire est exhaustif dans l'observation de terrain mais sélectif dans la restitution de cette observation : parmi les édifices les plus nombreux (les maisons, les fermes, etc.) ne sont référencés que ceux qui sont rares (singuliers voire exceptionnels) ou au contraire représentatifs des caractères patrimoniaux du groupe qui ne fera, quant à lui,

l'objet que d'une seule référence (notice dite « collective »).

Le respect d'une proportion d'œuvres référencées égale d'une commune à l'autre contribue aussi à l'homogénéité de la carte : d'une part **une majorité de communes rurales** à densité de bâti comparable, de l'autre **les agglomérations urbaines**, y compris certaines métropoles (Lyon, Le Havre, Angers, etc.), minoritaires en nombre (4, 5 % du total des communes) mais concentrant le plus de références (jusqu'à plus de 800 pour une seule commune).

Outre les agglomérations, la carte met aussi en évidence des **zones qui s'écartent de cette distribution**. Les opérations les plus récentes (en particulier les opérations dites d'inventaire préliminaire en Alsace ou en Ile-et-Vilaine), comme certains anciens « pré-inventaires », référencent beaucoup plus d'œuvres par commune dans la mesure où ce type d'opération exclut le raisonnement des corpus et le processus de sélection d'œuvres représentatives. Cette tendance est confortée aujourd'hui par l'intérêt que constitue, pour l'appréhension de la dimension territoriale du patrimoine, le référencement individuel de toutes les œuvres observées au cours d'une opération (phase de recensement).



Les résultats d'opérations urbaines expliquent pour une bonne part les îlots de fortes densités d'œuvres (dossiers) de la carte précédente.

Quelques villes d'importance régionale ou nationale sont d'ores et déjà référencées dans le système d'information national (Rouen, Le Havre, Tours, Angers, Montpellier, Lyon, Marseille, Mulhouse, Dunkerque, La Rochelle, ...) : toutes ne sont cependant pas encore représentées à l'échelle de leur patrimoine dans la mesure où les résultats en ligne reflètent des opérations de longue haleine, en cours (Rouen, Lyon, Marseille, Amiens, La Rochelle, ...), voire à leur tout début (Limoges, Orléans, ...).

Les résultats accumulés dessinent les embryons de **réseaux urbains qui ouvrent la possibilité d'un changement d'échelle d'étude** : la basse vallée de la Seine depuis la concentration urbaine francilienne jusqu'au Havre (par Vernon, Rouen, Elbeuf, ...), une partie du cours inférieur de la Loire (autour d'Orléans, Blois, Tours, Saumur, Angers, ...), les villes portuaires, etc.

L'atlas de l'architecture et du patrimoine

Comme les cartes, les opérations d'inventaire sont topographiques ou thématiques : comme elles, elles restituent une image du territoire ou elles traduisent la dimension territoriale (spatiale) d'un phénomène.

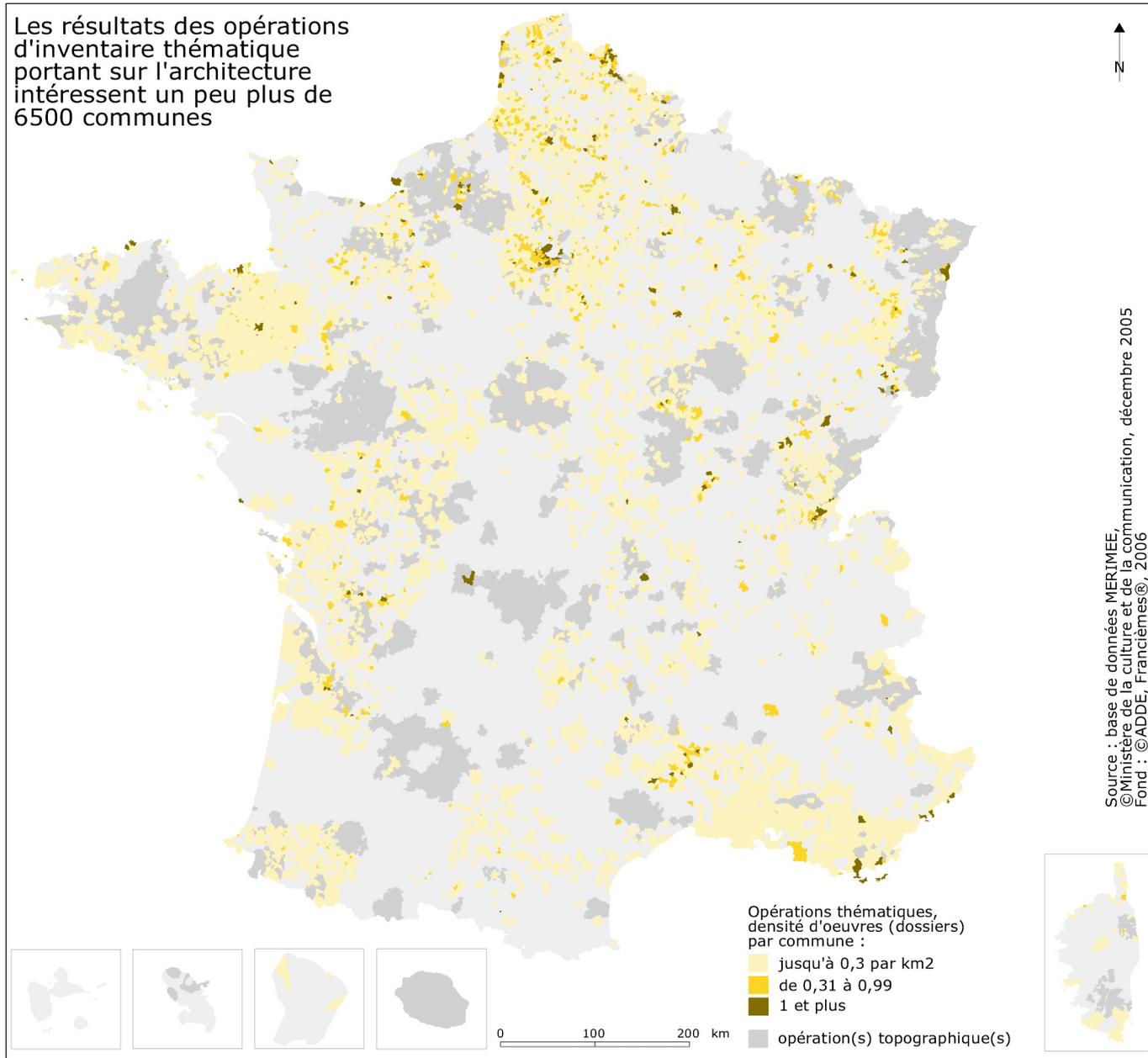
Les répertoires nationaux **MÉRIMÉE** ou **PALISSY**, énormes catalogues qui permettent de trier et comparer les œuvres, rendent mal compte de leur répartition dans l'espace (densité, proximité) et de leur relation avec d'autres phénomènes territorialisés.

L'atlas de l'architecture et du patrimoine a pour but de combler cette lacune dans la restitution et la diffusion de la connaissance patrimoniale : **donner à voir sous forme de cartes et de plans où se trouvent les œuvres et les confronter à leur environnement naturel, bâti, réglementaire ...**

Projet nécessairement transversal piloté par le département du système d'information de l'architecture et du patrimoine, il est le débouché des outils (systèmes de production et de diffusion, bases de données) des services du ministère à l'intention du public : à la fois atlas numérique du patrimoine, géo-portail et plate-forme de données patrimoniales.

Après un travail de structuration et de normalisation de la représentation des données à portée réglementaire, l'étude de faisabilité et l'étude détaillée du projet ont été validées en 2005.

Les résultats des opérations d'inventaire thématique portant sur l'architecture intéressent un peu plus de 6500 communes



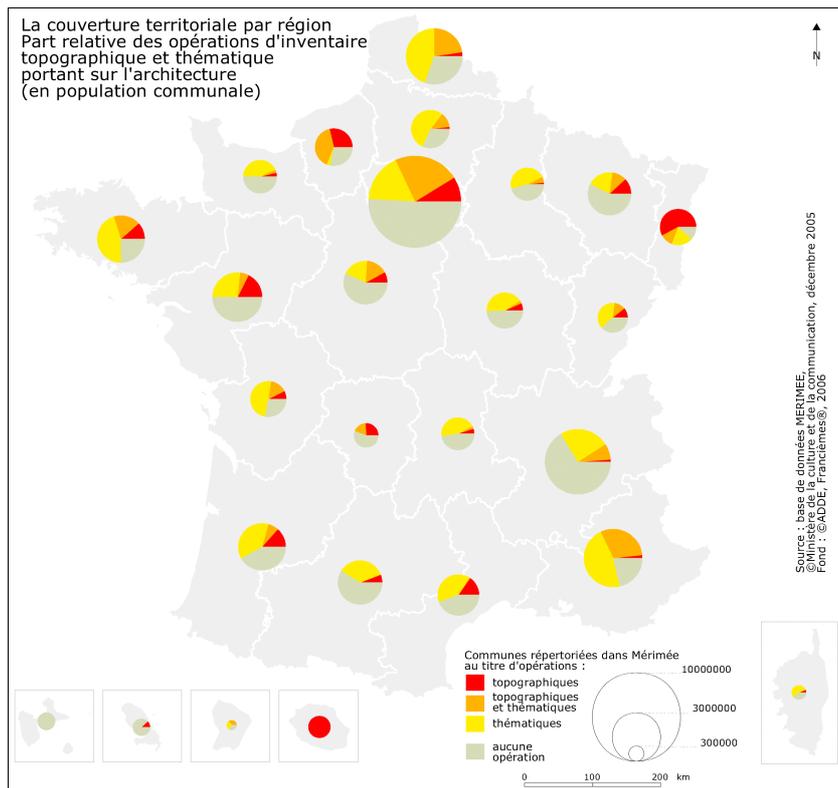
La densité d'édifices référencés à l'issue d'opérations d'inventaire thématique est nettement plus faible que pour les opérations topographiques puisque ces opérations thématiques ne portent que sur une seule composante du patrimoine (1,5 % seulement des communes ont été touchés par plus d'une thématique).

On peut cependant atteindre des **densités élevées et parfois comparables à celles observées pour les opérations topographiques** : c'est le cas, par exemple, de thématiques régionales sur l'architecture rurale dont les composants sont numériquement importants à l'échelle communale, ou des stations balnéaires, agglomérations dont la quasi-totalité du patrimoine a été généré par une activité unique.

Trois thématiques nationales représentent 75 % des références : le patrimoine industriel, le pré-inventaire des jardins et le patrimoine de la villégiature. Parmi la **douzaine de thématiques régionales**, certaines sont étroitement circonscrites à une région, voire à un territoire infra régional, d'autres sont potentiellement d'échelle ou d'intérêt nationaux (églises paroissiales et cathédrales, monuments aux morts, architecture de la reconstruction, fortifications frontalières et littorales, etc.).

La représentation en densité de dossiers référencés à la commune rend imparfaitement compte de certaines opérations dont l'emprise et la continuité territoriales sont une caractéristique majeure : le linéaire des canaux

du centre, des fortifications frontalières ou littorales, par exemple, n'est que peu ou plus du tout perceptible dans le pointillé des seules communes contenant un ouvrage ou un édifice référencé.

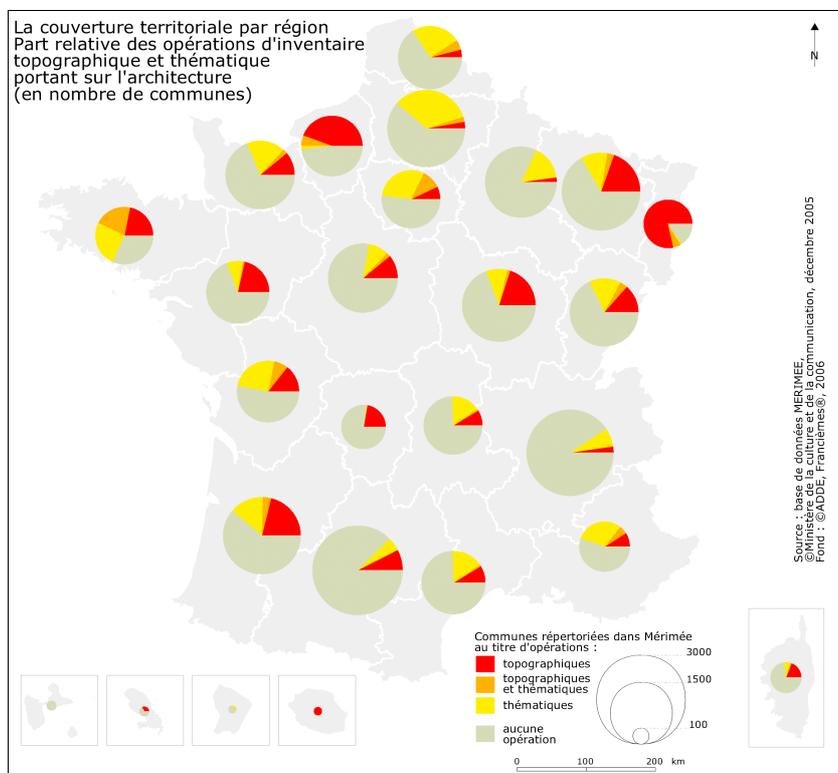


Opérations topographiques ou thématiques : deux modes concurrentiels d'appréhension du territoire régional.

Si les deux types d'opération concourent à la couverture territoriale, ils le font séparément, comme le montre le faible pourcentage de communes qui ont fait l'objet à la fois d'opérations topographiques et d'opérations thématiques. Cet état de fait a deux origines :

- l'extension relativement réduite des opérations topographiques qui limite le recoupement potentiel avec les opérations thématiques ;
- certains choix régionaux de programmation qui privilégient les opérations thématiques depuis leur apparition au milieu des années 80.

Seules 4 régions présentent un recouvrement des deux types d'opérations qui dépassent nettement la moyenne nationale (10 % des communes étudiées) : Bretagne (30,5 %), Île-de-France (20 %), Poitou-Charentes (16 %), Nord - Pas-de-Calais (15 %) : des thématiques nationales (ou régionales, comme les églises d'Ille-et-Vilaine) ont couvert une grande partie voire tout le territoire régional et, par conséquent, toutes les communes qui ont fait par ailleurs l'objet d'opérations topographiques².



Dans 3 régions parmi les dernières installées de métropole (Nord - Pas-de-Calais, Champagne-Ardennes, Picardie), les opérations thématiques touchent de 6 à près de 12 fois plus de communes que les opérations topographiques (pour une valeur moyenne de 2). A l'opposé, 3 autres régions (Alsace, Haute-Normandie, Limousin) n'ont eu recours aux opérations thématiques que de façon marginale : les deux premières ont deux des plus forts taux de couverture territoriale (respectivement 85 et 52 %) et ont été parmi les premières à accueillir un service d'inventaire.

Le plus ou moins grand nombre de

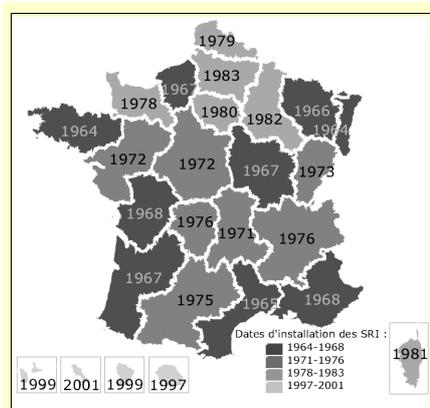
² Les DOM, qui constituent autant de cas d'espèce, n'ont pas été pris en compte dans le raisonnement : les opérations d'inventaire sont plus le fait de missions que de services spécifiques, la commune, tant en nombre que comme unité de compte, n'est pas dans le même rapport d'échelle que les régions métropolitaines, le pré-inventaire qui couvre toute l'île de La Réunion a été réalisé en novembre et décembre 1976 par une équipe nationale avant même l'installation d'une mission sur place, ...

communes couvertes par des opérations thématiques n'est pas directement lié au nombre de ces dernières : parmi les 6 plus importantes couvertures, 3 sont obtenus par 3 ou 4 thématiques (la valeur moyenne est de 4), les 3 autres par 6 à 9 thématiques (5 régions ont plus de 6 thématiques).

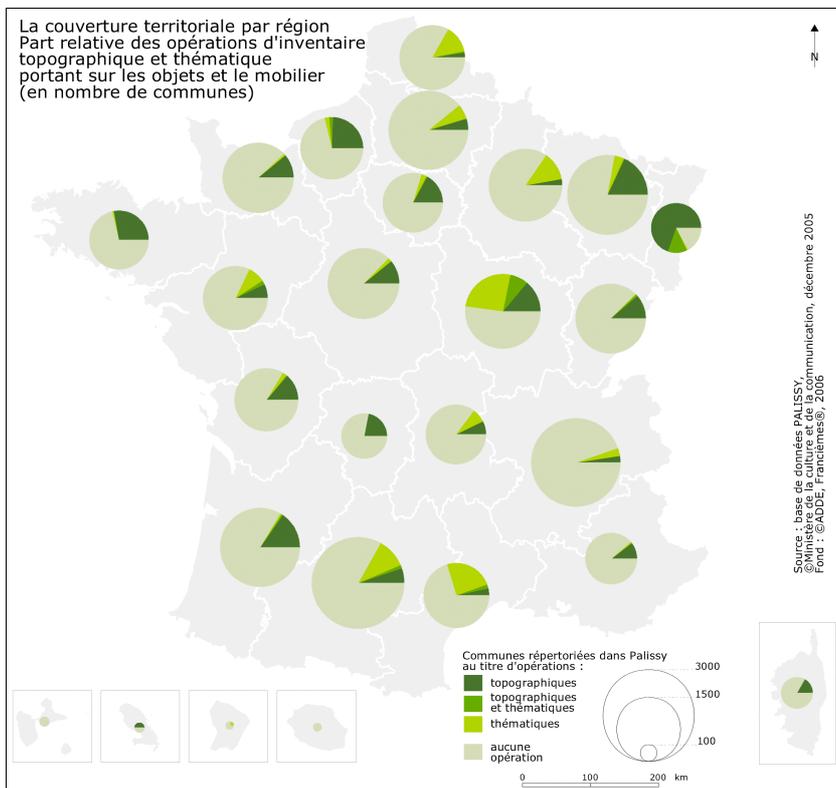
Du point de vue de la nature de la couverture territoriale globale, l'opposition « thématique-topographique » mériterait d'être affinée en analysant de plus près les différentes procédures utilisées pour les opérations topographiques : inventaire fondamental ou étude d'inventaire, pré-inventaire, inventaire préliminaire et inventaire topographique n'informent pas le territoire de la même manière ni dans les mêmes délais.

La représentation de la couverture en population communale qui redistribue largement la taille relative des régions entre elles, met en valeur les résultats des opérations qui portent sur les agglomérations de quelque importance (régionale ou nationale). A titre d'exemple, la comparaison entre Haute-Normandie et Alsace à partir des deux cartes, montrent que des opérations ont touché de grandes villes, dont Le Havre et Rouen, d'une part, tandis que de l'autre, l'étude de Strasbourg ou Colmar est encore à venir.

Rapporter les résultats des opérations d'inventaire au nombre d'habitants est également un critère d'appréciation de l'impact potentiel de ces opérations sur la population (sensibilisation, valorisation).



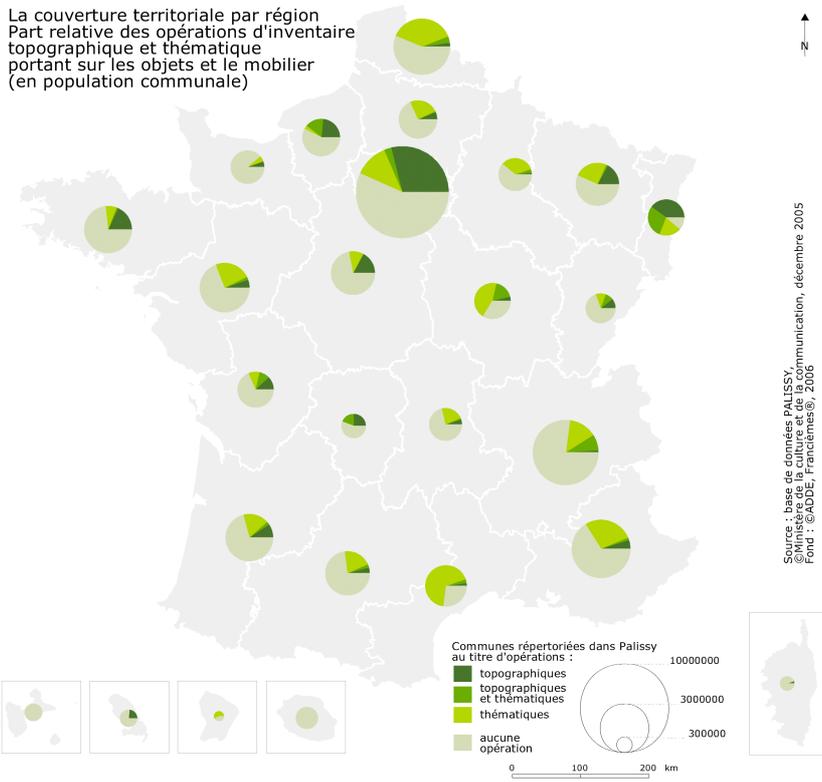
La date d'installation des SRI est un facteur de disparité : inégalité de la part du territoire régional couverte par les opérations d'inventaire, forte variation de la part relative des opérations thématiques et des opérations topographiques. Il y a 20 ans d'écart entre l'installation des services d'Alsace et de Bretagne d'une part, et celui de la Picardie de l'autre, et il s'écoulera encore 16 ans supplémentaires avant que ne soit créé le dernier service dans les DOM. Outre la durée d'activité qui désavantage les services les plus récents, la configuration des équipes au moment de leur installation a également varié dans le temps. La marge de manœuvre du SRI dépend alors de plus en plus, et parfois entièrement, de la possibilité ou non de conclure des partenariats : ces derniers privilégient souvent les opérations thématiques dont la valorisation est plus immédiate et qui, sur une même durée, couvrent un plus grand nombre de communes que des opérations topographiques.



Comme on l'a vu plus haut, **les trois quarts des objets et du mobilier ont été inventoriés en même temps que l'édifice qui les contient et, pour plus de 89 %, dans le cadre d'opérations topographiques.** La part des opérations topographiques par région est presque semblable pour les objets et l'architecture. Contrairement à l'architecture, certaines régions ne pratiquent que de façon très marginale des thématiques ne portant que sur les objets ou le mobilier (et dans bien des cas il s'agit d'opérations ponctuelles commandées par l'opportunité ou l'urgence).

Quelques régions se distinguent par l'importance relative prise par certaines opérations thématiques nationales ou régionales : peintures

La couverture territoriale par région
Part relative des opérations d'inventaire
topographique et thématique
portant sur les objets et le mobilier
(en population communale)



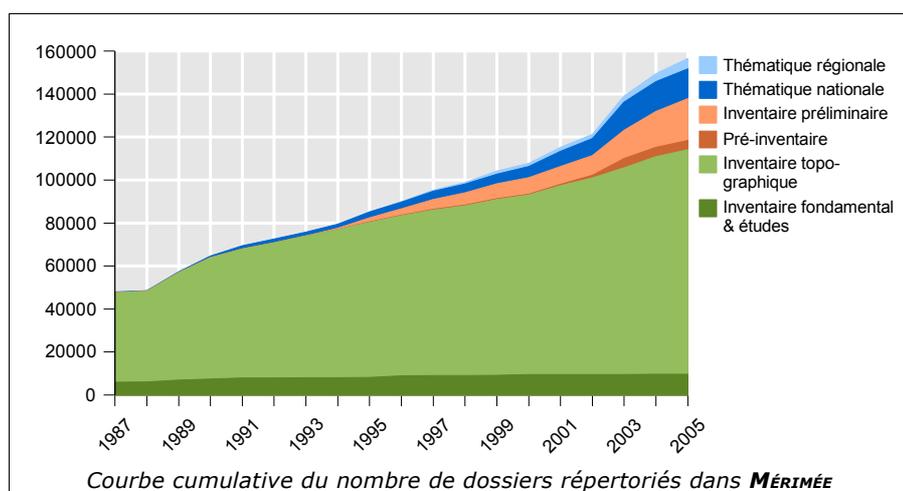
murales (Bourgogne), vitrail (Bourgogne, Champagne-Ardenne), recensement des œuvres appartenant à l'État (Midi-Pyrénées), orgues (Nord - Pas-de-Calais), sculpture monumentale de la IIIème République (Languedoc-Roussillon) ...

90 % des objets répertoriés sont de propriété publique, et majoritairement conservés dans les édifices religieux (et en premier lieu les églises paroissiales). La démarche d'étude systématique du mobilier privé qui accompagnait celle de la demeure qui le contient a laissé progressivement la place à une approche aléatoire fondée sur l'opportunité.

MÉRIMÉE & PALISSY : DES RÉPERTOIRES NATIONAUX EN MUTATION

A la fin de l'année 2005, le répertoire national **MÉRIMÉE** enregistrait 156 644 dossiers d'inventaire portant sur l'architecture (édifices, familles d'édifices, etc.) et les aménagements de l'espace, soit trois fois plus qu'en 1987. L'augmentation de près de 15% observée cette année (par rapport à 1987 prise comme année de référence) montre qu'il n'y a pas eu de tarissement des enregistrements comme on aurait pu le craindre après les taux exceptionnels de 2003 (37,5 %) et 2002 (22 %).

Le profil général du diagramme ci-dessous traduit une **croissance régulière** variant entre 7 et 11 % par an entre deux nettes accélérations situées autour des années 1989-1990 (18 et 15 % d'augmentation) d'une part, et des années 2001-2005 (de 15 à 37 % d'augmentation) de l'autre. Cette **progression quantitative** continue recouvre un changement qualitatif : la naissance puis le développement manifeste d'une



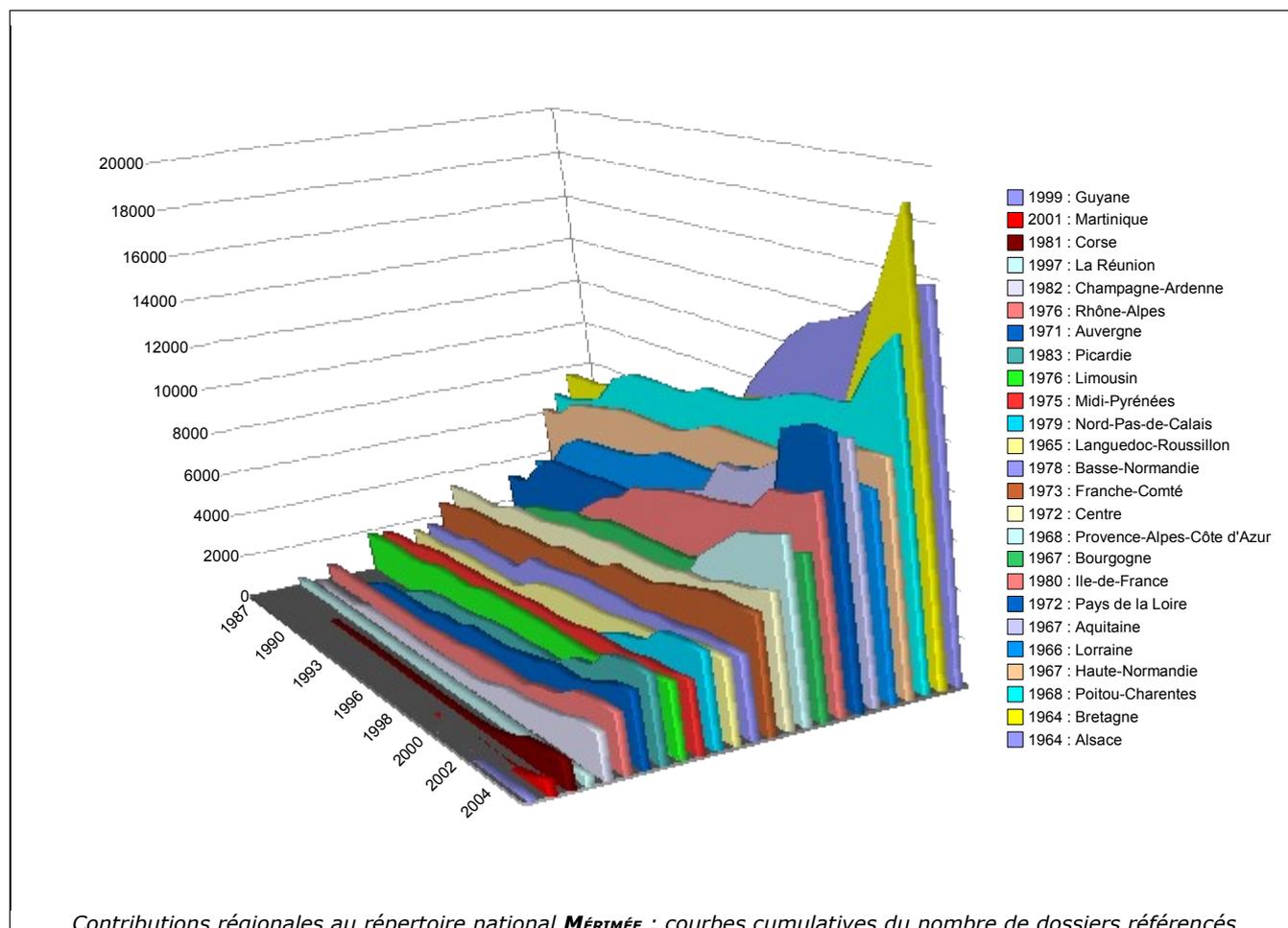
différenciation du contenu de MÉRIMÉE en fonction des types d'opération. Dès 1995, la part des résultats des opérations thématiques nationales, des opérations d'inventaire préliminaire ou de pré-inventaire croît plus vite que celle des opérations d'inventaire topographique. Le pic constaté en 2003 est pour partie conjoncturel : 29 % des entrées dans **MÉRIMÉE** correspondent à la fin de l'opération thématique nationale interministérielle portant sur les

jardins et, dans une moindre mesure, à celle portant sur les phares. En revanche, l'inventaire préliminaire passe de 23 % en 2003 à 34 % en 2004 et 38% en 2005 : il faut voir dans cette progression l'amorce d'une tendance de longue durée, d'autant que **MÉRIMÉE** enregistre les résultats avec un temps de retard par rapport à la clôture des opérations sur le terrain. L'année 2003 traduit également la montée en puissance (17 % des entrées) du domaine dit *Prédoc* ouvert pour accueillir les résultats d'enquêtes souvent anciennes et pour lesquelles un écart de tolérance par rapport aux normes actuellement en vigueur est accepté (identification minimum, exhaustivité de l'observation du territoire moins systématique, etc.) au bénéfice de la mise à disposition auprès du public de corpus significatifs : sans atteindre des scores comparables, les années à venir vont sans doute enregistrer le résultat des efforts dans ce sens de plusieurs services régionaux.

Cette différenciation de contenu se double d'une **inégalité de représentation du patrimoine par région** : toutes les régions ne contribuent pas également à l'enrichissement du répertoire national, toutes les régions ne conduisent pas des opérations d'inventaire préliminaire. A cela plusieurs raisons de fond qu'il faut rappeler. Il peut y avoir plus de 10 ans d'écart entre l'installation des services, il peut y avoir des différences significatives de moyens, il y a ensuite des choix de service qui influent sur le nombre de dossiers et les délais de leur indexation dans le répertoire national : un inventaire préliminaire « produit » plus de dossiers et dans des délais plus courts qu'une étude d'inventaire, des dossiers numériques sont plus rapidement mis aux normes documentaires que des dossiers papier, une activité éditoriale soutenue - ou d'autres formes de valorisation - diffère d'autant l'établissement de nouveaux dossiers, les expérimentations sont toujours pénalisantes du point de vue quantitatif, etc.

Un consultant a donc plus de chances de trouver des informations sur le patrimoine alsacien ou breton plutôt que sur le patrimoine du Languedoc-Roussillon quand bien même les services ont été mis en place à un an

d'écart, ou sur le patrimoine francilien plutôt que sur celui du nord de la France ou de la Picardie... Sept régions ont fourni 57 % des enregistrements de **MÉRIMÉE**.



Le diagramme ci-dessus montrent une répartition des profils régionaux – par delà le détail de leur modelé respectif - en trois groupes (sans tenir compte des trois dernières années) :

- des Pays de la Loire à l'Alsace, les sept régions majoritairement représentées dépassent les 5000 enregistrements dès 1993 et les 9000 voire les 10000 à partir de 2002 ;
- à l'opposé, de la Basse-Normandie à la Guyane, un plafond de 3000 enregistrements maximum ;
- un groupe intermédiaire qui associe Franche-Comté et Centre aux profils élevés (minimum supérieur à 3000 enregistrements dès 1989) et à la croissance par paliers espacés dans le temps, à la Bourgogne, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France qui connaissent une forte accélération entre 1990 et 1995 mais à partir d'un seuil de départ assez bas.

À une exception près (1972), les services qui composent le premier groupe ont été installés avant 1969, à deux exceptions près (1965 et 1971), les services qui composent le second l'ont été à partir de 1975. Le groupe intermédiaire est par nature moins homogène : deux services antérieurs à 1970 rattrapent le niveau moyen de leurs contemporains, un service créé en 1980 seulement mais qui, dès 1995, atteint le niveau des services les plus anciens, et deux services de 1972 et 1973 à croissance lente.

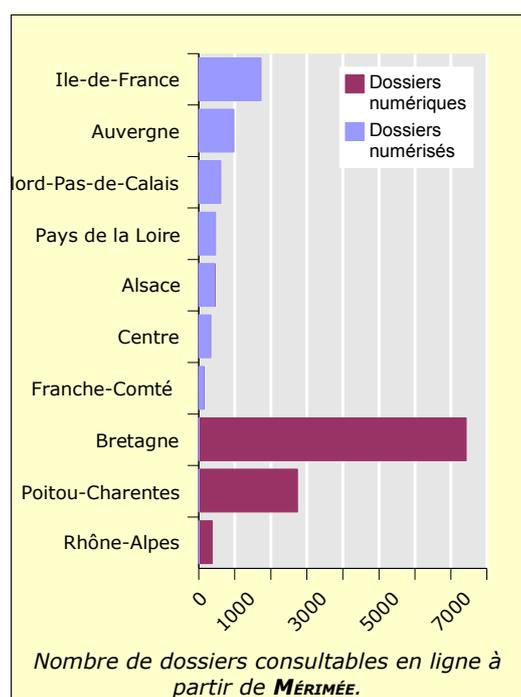
S'il y a bien une prime à l'ancienneté, les choix de service ont leur rôle à jouer : les fortes hausses échelonnées dans le temps, et plus ou moins soutenues dans la durée, que connaissent certains profils (quel que soit le groupe auquel ils appartiennent), sont la conséquence d'actions volontaristes de mise en ligne rétrospective d'opérations achevées de longue date sur le terrain mais laissées en souffrance, ou encore la conséquence de choix de procédures d'enquête donnant des résultats en nombre dans des délais plus courts. Certaines régions cumulent les deux, maintenant par là l'inégalité de représentation au sein de **MÉRIMÉE**.

Un trait commun à presque tous les profils est la **progression par paliers** bien que de hauteurs (le nombre d'enregistrements) et de largeurs (les années des enregistrements) variables :

- les enregistrements dans **MÉRIMÉE** ne se font pas en continu mais par lots cohérents même si ces lots ne regroupent plus aujourd'hui obligatoirement toutes les données d'une aire d'étude ;
- sur les 18 dernières années, une seule région a contribué chaque année au répertoire, la moitié d'entre elles au minimum un an sur deux en moyenne, mais chaque année quatre régions seulement, prises parmi un petit groupe de huit, ont fait au minimum 40 % des apports (et plus de 60 % pour dix des années écoulées).

Du point de vue du patrimoine national, l'**inégalité de représentation des territoires régionaux** est paradoxalement plus gênante que la **différenciation du contenu en fonction des types d'opération**. L'homogénéité du contenu des dossiers que le répertoire **MÉRIMÉE** référence repose sur le primat porté à l'observation in situ et sur un recours raisonné aux sources écrites et figurées selon deux approches (recensement et étude), sur l'inscription des objets d'étude dans un territoire considéré lui-même comme objet d'étude, sur l'utilisation d'un langage commun (vocabulaire, imagerie graphique, cartographique et photographique) pour analyser et restituer. Les différentes procédures (inventaires topographique, préliminaire, thématique, etc.) sont des combinaisons spécifiques de chacun de ces principes en fonction des résultats attendus des opérations (évaluer le potentiel patrimonial d'un territoire ou étudier la formation historique de ce territoire, analyser une composante du patrimoine ou tout le patrimoine, etc.). **La différenciation à l'œuvre dans MÉRIMÉE est la traduction de ces différentes procédures n'est donc pas en soi source d'hétérogénéité** (pas plus que l'uniformité de présentation n'est un gage d'homogénéité) ; **c'est affaire de gestion adaptée et de valorisation des apports spécifiques de chacune de ces procédures** :

- en signalant les différences (cf. domaine *Prédoc*, refonte du champ *ETUD* considéré comme une métadonnée clé du système d'information, ...) dès les résultats d'interrogation ;
- en généralisant les liens interactifs entre le répertoire et les dossiers eux-mêmes qui rapprochent le contenu des dossiers du résultat des interrogations ;
- en donnant une place éminente aux dossiers de présentation des opérations (du cahier des clauses scientifiques et techniques de l'opération à la synthèse de ses résultats) qui donnent les tenants et les aboutissants de chaque opération ;
- en combinant l'accès aux données par **MÉRIMÉE**, catalogue d'oeuvres, et par l'**ATLAS DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE** qui met en valeur la répartition de ces œuvres sur le territoire.



Fin 2005, le public peut d'ores et déjà consulter en ligne depuis MÉRIMÉE le contenu intégral (texte, illustrations, bibliographie, etc.) de 10 % des dossiers répertoriés.

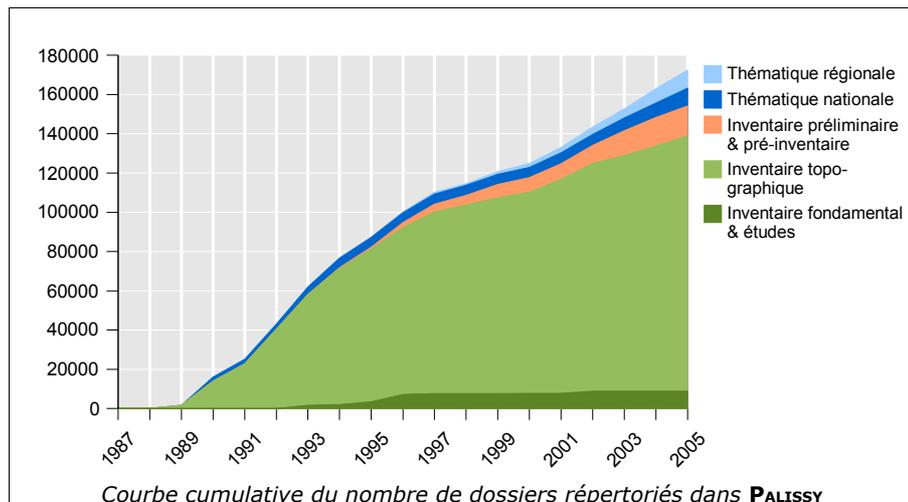
Les outils de production de dossiers numériques (comme *Renabl-Lyon* par exemple) permettent de générer directement des dossiers dématérialisés : les résultats des opérations en cours qui utilisent ce type d'outil sont potentiellement accessibles dès leur mise sur un serveur et leur enregistrement dans **MÉRIMÉE**.

Les dossiers d'opérations d'inventaire plus anciennes sont sur support papier : leur numérisation rétrospective permet leur conversion en pages HTML que le consultant feuillette en ligne après sélection sur **MÉRIMÉE**.

Il en est de même pour les objets et le mobilier, mais dans une proportion moindre pour l'instant : l'internaute n'a accès au contenu intégral de 3 % seulement des 172 000 dossiers répertoriés dans **PALISSY**.

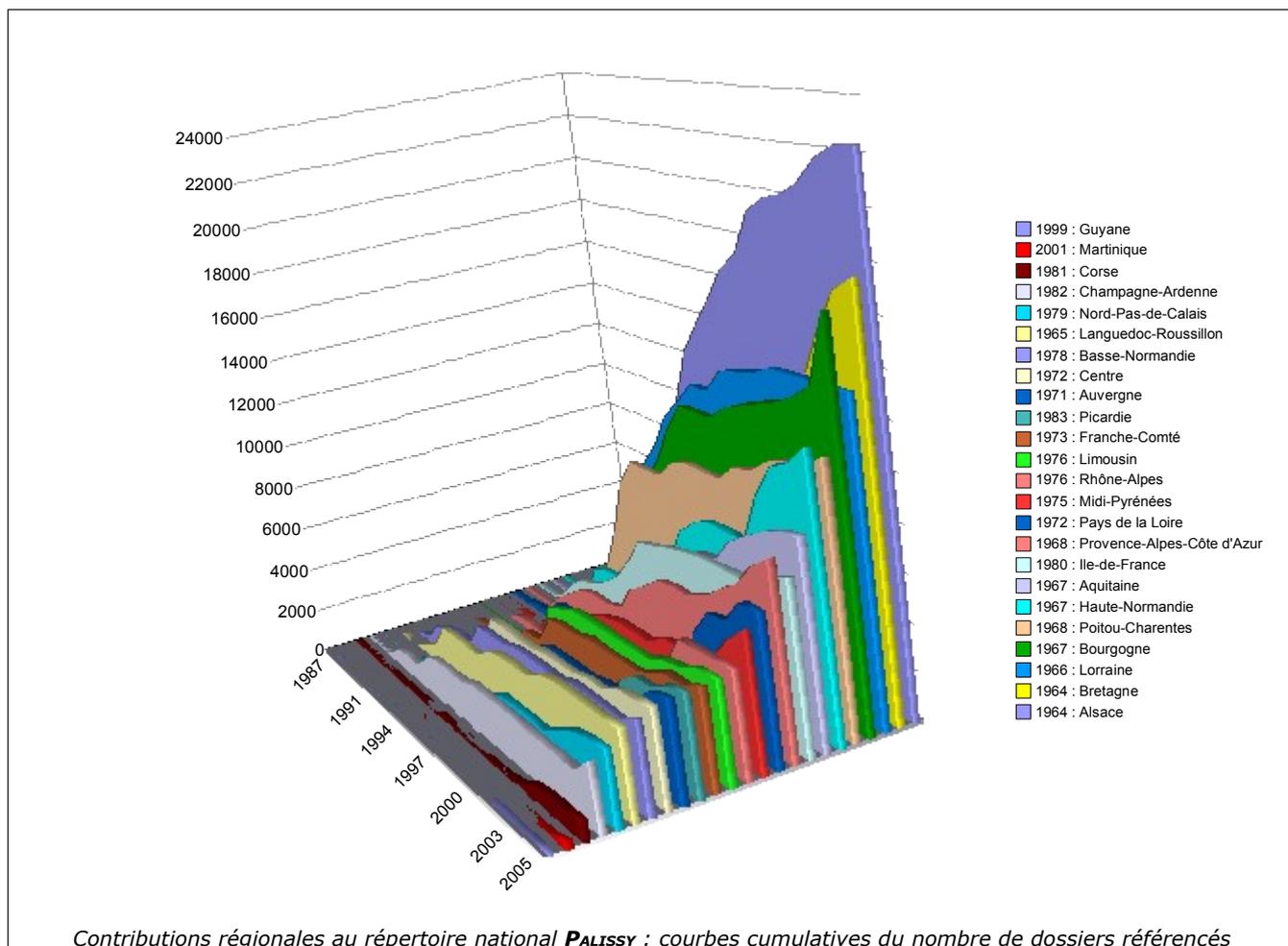
A terme, c'est donc la documentation complète issue des opérations d'inventaire qui sera accessible via l'internet.

Le répertoire **PALISSY**, créé en 1987, a commencé à référencer de manière significative objets et mobilier à partir de l'année 1989 : en revanche, sa montée en puissance a été beaucoup plus rapide que **MÉRIMÉE**, car il a bénéficié d'un programme national pluriannuel d'indexation rétrospective de façon à permettre la consultation



en ligne aussi bien des édifices que des objets et mobilier qu'ils contiennent. Le profil de la courbe traduit une croissance régulière, avec une accélération entre 2001 et 2002, moins marquée que pour **MÉRIMÉE**. Autre différence, l'inventaire topographique porte une part nettement significative de cette croissance, même si, à partir de 2003, les autres types d'opération croissent plus vite. On l'a vu, **la grande majorité des objets et mobilier étudiés est constituée**

du mobilier des églises elles-mêmes principalement abordées dans les opérations topographiques : il est possible que, dans les années à venir, les opérations d'inventaire préliminaires prennent le relais, ainsi que, dans une moindre mesure, certaines thématiques départementales qui portent justement sur les objets et le mobilier des édifices religieux.



La part respectice des contributions régionales suit de beaucoup plus près la date d'installation des services, que dans le cas de **MÉRIMÉE**, avec une prime pour les services anciens qui mènent des opérations d'inventaire préliminaire (Alsace, Bretagne). Mode opératoire quasiment unique de longues années durant, les inventaires

topographiques des vingt premières années ajoutaient à l'étude des objets religieux celle des objets et du mobilier domestiques. Les pics des quatre dernières années sont encore le fait, à une ou deux exceptions près, d'opérations topographiques : les thématiques viennent accentuer la hausse plus qu'elles ne la créent.

TRANSFERT DES SERVICES ET SYSTÈME D'INFORMATION NATIONAL

Le partage des responsabilités entre l'État et les régions défini par la loi 2004-809 du 13 août 2004 a des implications directes sur l'organisation du système d'information de l'inventaire. Cette question a fait l'objet de quatre séances d'un groupe de travail réunissant membres de l'administration centrale et représentants des services régionaux, à l'issue desquels le département du système d'information de l'architecture et du patrimoine (DSIAP) de la sous-direction a proposé des **scénarios sur la base desquels apporter les nécessaires modifications à un système national sous la seule tutelle de l'État.**

En même temps que ce travail d'analyse et de propositions préalables aux mesures techniques à mettre en œuvre au moment du transfert définitif des services, le département a poursuivi le **déploiement du système de production de dossiers numériques Renabl** : diffusion de l'outil, animation de 2 sessions de formation, 17 paramétrages d'application pour 8 services régionaux.

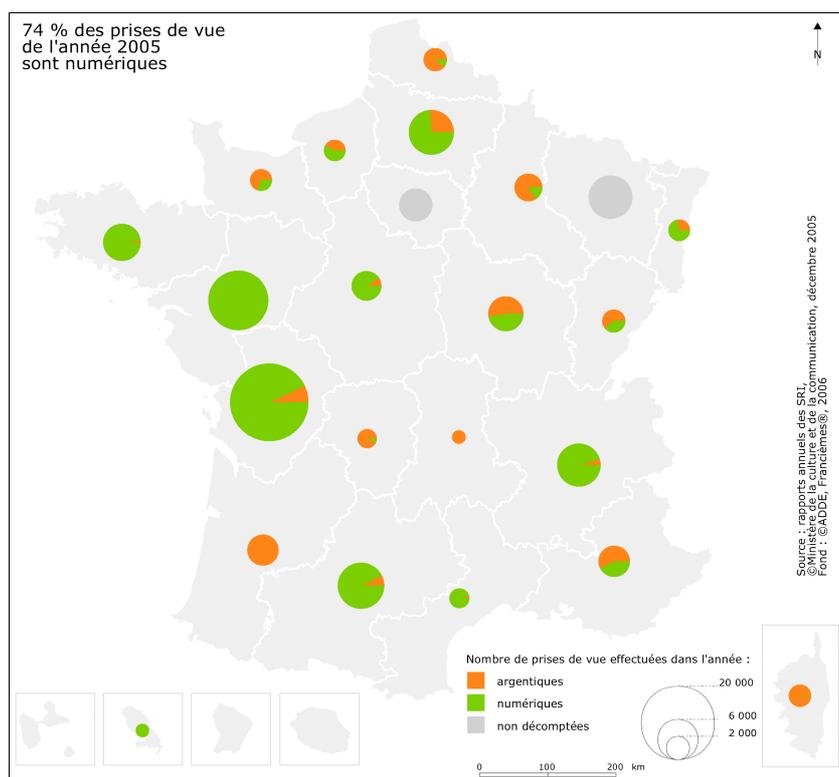
La moitié des SRI utilisent un outil de production de dossiers numériques, et trois d'entre eux le font désormais pour toutes les opérations qu'ils conduisent.

LA FORMATION

En liaison avec l'institut national du patrimoine (INP) et avec le service de formation de la direction de l'architecture et du patrimoine, la sous-direction a élaboré et organisé une **vingtaine de sessions de formation** : formation **scientifique** (études urbaines, orfèvrerie, villégiature, etc.), formation **professionnelle** destinée à l'ensemble des métiers intervenant dans une opération d'inventaire (conduite d'une opération d'inventaire, publication des résultats, etc.) et formation **technique** spécifique (dessin, photographie, informatique documentaire, etc.).

Des contacts ont été pris avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour préparer la continuité des actions de formation.

3 500 000 PHOTOGRAPHIES



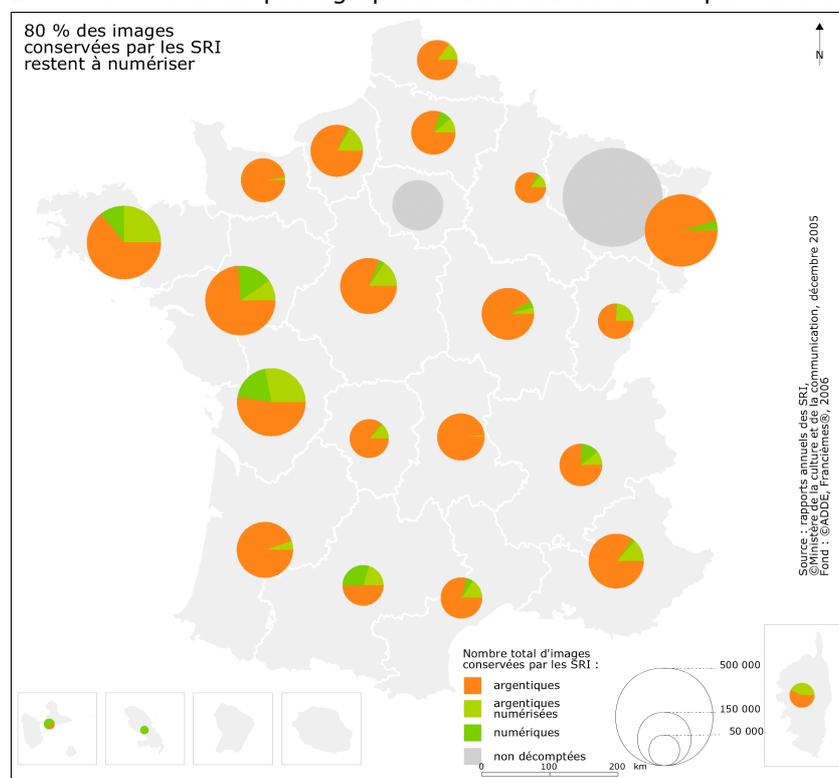
Près des trois quarts des prises de vue de l'année sont numériques. Plus que l'augmentation de 10 % par rapport à 2004, c'est l'adoption de cette technologie par presque tous les services régionaux qui est significative.

La part prise par le numérique est inégale suivant les services : pour 10 d'entre eux, elle est cependant égale ou supérieure aux trois quarts (moyenne nationale) des prises de vue.

On constate une étroite relation entre un nombre élevé de prises de vue numériques et la généralisation progressive d'un système de production de dossiers numériques (dit « dossier électronique », comme *Renabl*, par exemple) à toutes les opérations

conduites par le service : plus qu'un simple changement de support et de matériel, la photographie numérique participe d'une mutation générale du système d'information documentaire de l'inventaire.

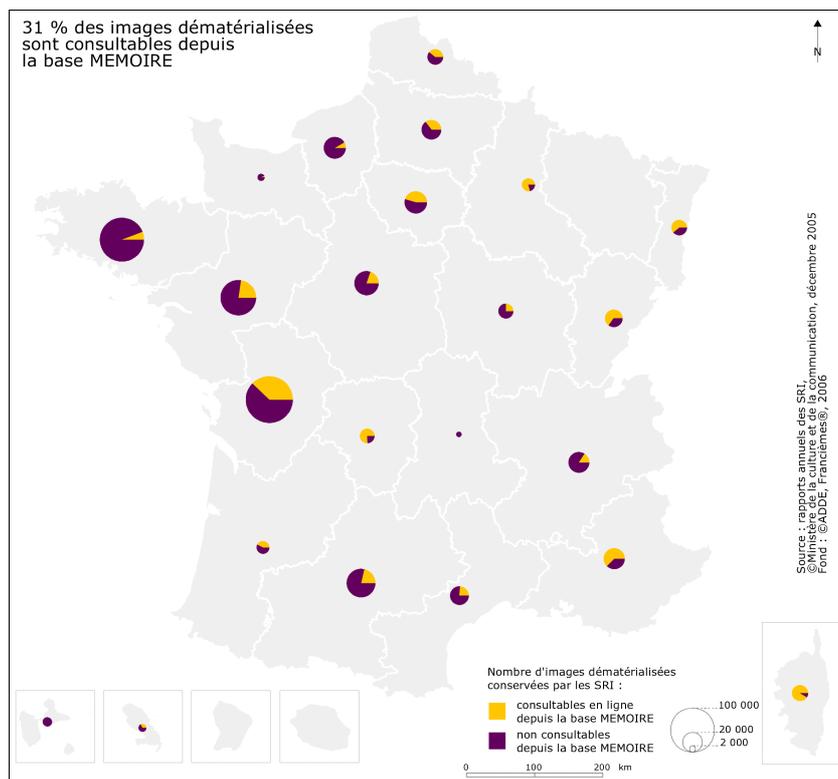
Le nombre total de photographies faites annuellement par les services régionaux reste à peu de chose près



constant d'une année sur l'autre et tourne autour de 100 000 : en revanche la part respective de chacun des services peut varier annuellement en fonction de la programmation des travaux : une opération de recensement produit plus de photos qu'une étude fine ou que la préparation d'une publication, etc.

Le nombre total de photographies conservées par les services régionaux est de 3 500 000 : près de 570 000 d'entre elles sont dématérialisées.

En matière de dématérialisation des fonds photographiques, la disparité entre les services est grande : près de la moitié du fonds est numérique ou numérisée pour trois SRI (auxquels on peut ajouter deux services de création récente dont le fonds est presque entièrement numérique), entre 1/5 et 1/3 du fonds pour dix SRI, et moins de 15 % pour les autres.



La numérisation des phototypes argentiques des SRI résulte de trois procédures :

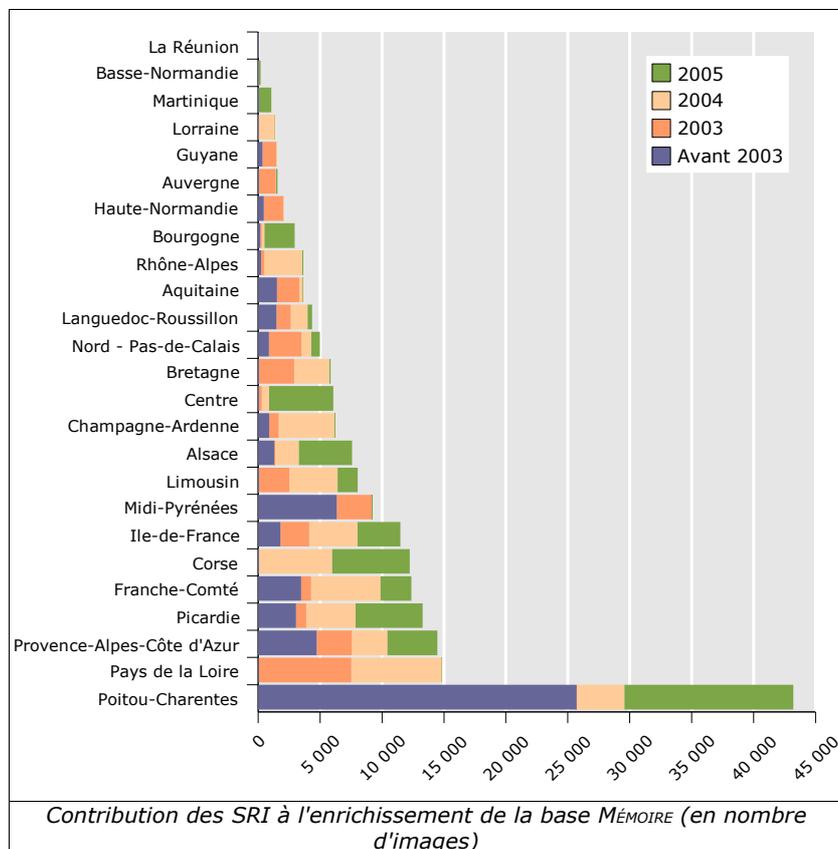
- le plan pluri-annuel piloté par la mission de la recherche et de la technologie du ministère ;
- des programmes régionaux de numérisation ;
- la numérisation en interne du flux des prises de vue.

Outre la conservation, la dématérialisation des images a pour finalité la mise en ligne qui en accroît l'accessibilité par le public.

31 % des images numériques ou numérisées sont accessibles en ligne à partir de la base nationale MÉMOIRE.

Là encore les disparités régionales sont fortes et s'expliquent par l'importance

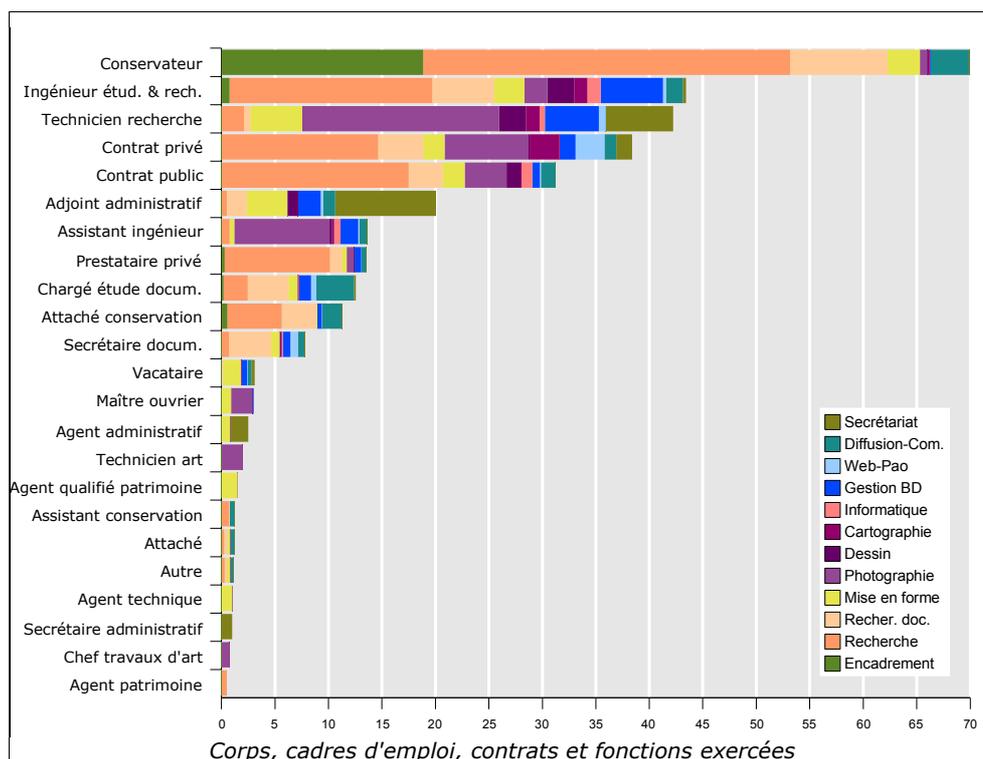
relative accordée à chacune des deux finalités de la numérisation : la conservation du fonds, ou sa « publication » en ligne. La phase de travail (contrôle et retouche) qui sépare une numérisation en masse de la mise en ligne a en effet un coût : ce coût peut être différé au bénéfice d'un plus grand nombre d'images numérisées, ou au contraire considéré comme constitutif de chaque opération de numérisation, le retour sur investissement se mesurant alors en termes de consultations accrues.



Au delà du nombre d'images, le diagramme ci-contre met en valeur la plus ou moins grande régularité des apports des SRI à la base MÉMOIRE.

Un peu plus de la moitié des SRI ont versé des images au moins trois années ; un quart d'entre eux ont commencé à verser dès avant 2003 et, depuis, l'ont fait tous les ans. A l'échelle des moyens disponibles, processus et organisation des tâches se rôdent : **la mise en ligne des images sur la base MÉMOIRE devient progressivement une étape banalisée du système documentaire de l'inventaire.**

DE PETITES ÉQUIPES INTÉGRÉES À HAUT NIVEAU DE QUALIFICATION



En 2005, les effectifs participant à l'inventaire du patrimoine culturel en région s'élèvent à près de **322 ETP (équivalent temps plein)**, auxquels il convient d'ajouter 20 ETP vacants.

Ces effectifs se ventilent en 30 corps, cadres d'emploi ou contrats, avec cependant des dominantes, comme l'illustre le diagramme ci-contre (pour lequel ont été effectués certains regroupements : entre des corps FPE et des cadres d'emploi FTP équivalents par exemple) : **les corps et cadre d'emploi de conservateurs**

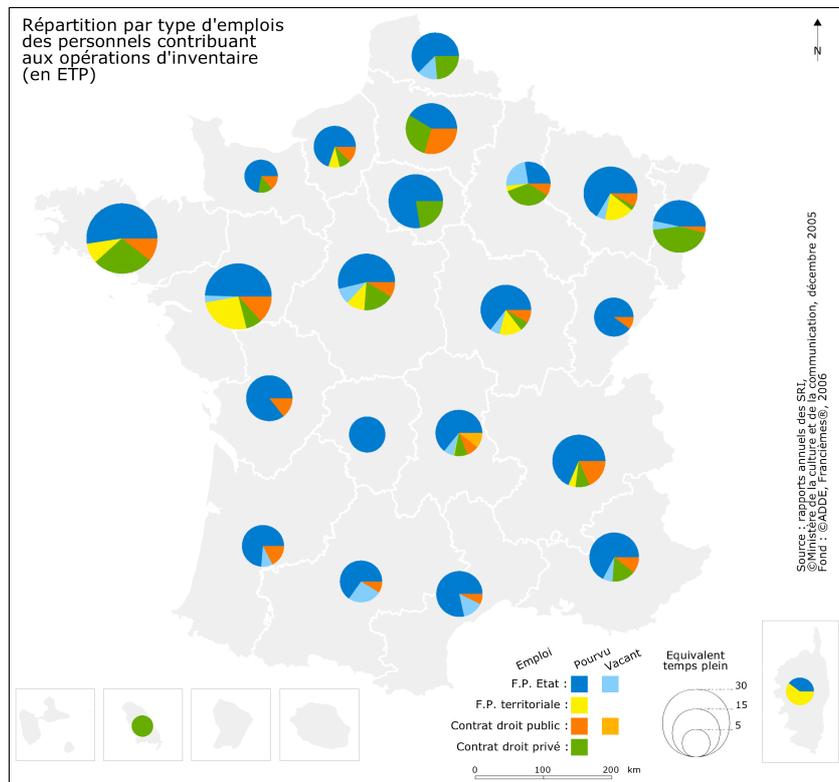
représentent plus de 20 % du total et les trois quarts des effectifs se regroupent sur seulement six catégories d'emploi.

Parmi les fonctions exercées, **la recherche** (y compris sa restitution sous forme de manuscrits de publication) **représente un peu plus du tiers de l'activité**, et 45 % si on lui ajoute la recherche documentaire ; **les techniques de représentation** (photographie, dessin, cartographie) viennent en seconde position avec **près de 20 %**, puis celles qui sont nécessaires à la **gestion de la documentation** (mise en forme, gestion des bases de données, publications en ligne) pour **16 %**.

Le partage des fonctions exercées est d'interprétation délicate dans la mesure où les informations ne sont pas de même précision d'un SRI à l'autre ; néanmoins, les trois corps les plus nombreux donnent une assez bonne idée des fonctions et de leur position respective au sein de ce qu'il est convenu d'appeler une « équipe de recherche intégrée » : d'une part recherche appliquée au patrimoine ou encadrement, de l'autre la maîtrise des techniques auxiliaires nécessaires à la recherche (avec une dominante pour la photographie en rapport direct avec la place qui lui est réservée dans la doctrine et la pratique de l'inventaire), et le corps intermédiaire des ingénieurs qui se partagent (en plus de partager, à la marge, leur temps de travail entre différentes tâches, comme les autres corps) entre recherche appliquée au patrimoine ou sciences et techniques auxiliaires. Le corps des assistants ingénieurs reprend le profil de celui des techniciens de recherche dont il est le débouché, en sur-représentant les fonctions de plus haute technicité.

Les faibles fréquences de certains statuts interdisent d'aller au delà de simples constats qui découlent d'une logique de « filière métier » : chargés d'étude documentaire et secrétaire de documentation ont des profils proches et complémentaires, conservateurs et attachés de conservation également. En dépit de leurs faibles fréquences, ces corps et cadres d'emploi mettent cependant en évidence la **cohabitation de deux orientations à l'œuvre dans la constitution et l'organisation des services : filière et statuts de la culture et de l'administration d'une part, de la recherche de l'autre.**

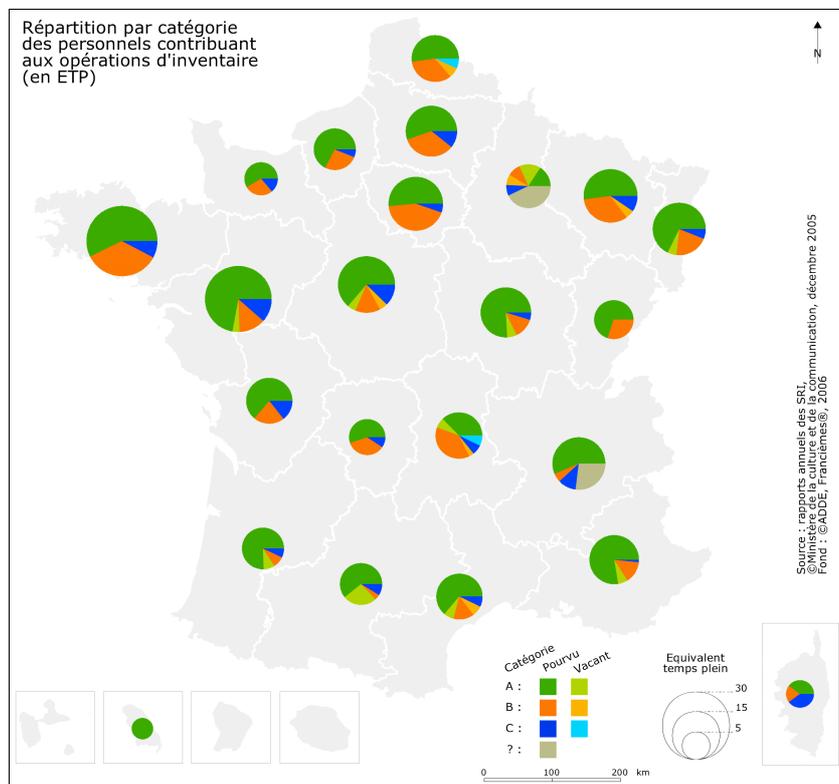
Les contrats privés, et dans une moindre mesure les contrats publics, qui portent à la fois sur les domaines de la recherche et des sciences et techniques auxiliaires, ont, par voie de conséquence, un profil assez semblable à celui des ingénieurs : ils constituent en effet le vivier qui a permis aux services de compléter leurs compétences et de se mettre en capacité de répondre à une demande croissante.



La fonction publique de l'État constitue l'ossature des services : ses agents sont majoritaires à trois exceptions près, en Corse où le service est transféré à la CTC, et dans deux services parmi les derniers installés. Les contrats de droit public viennent conforter cette position.

Le développement de l'inventaire est assuré par une diversification des recrutements, même s'il n'y a pas d'effet de seuil qui voudrait, qu'au delà d'un certain effectif, les contrats de droit privé ou les cadres d'emplois de la FPT atteignent un pourcentage déterminé : les effectifs du Centre et d'Île-de-France, sont semblables, ceux d'Alsace de Lorraine également, mais l'histoire particulière de chacun de ces services fait que leur développement a pris des voies

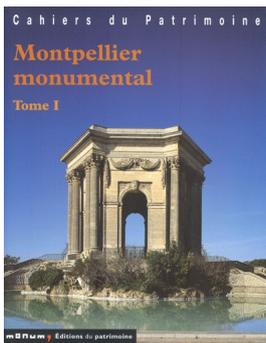
différentes. **Cette diversification est le reflet des partenariats** établis et de leurs modalités suivant l'engagement des collectivités qui les portent : par l'intermédiaire d'associations et des contrats de droit privé ou par la création de postes sur des cadres d'emplois de la FPT.



L'assise territoriale des services est très inégale d'une région à l'autre. En valeur absolue, les effectifs varient de 1 à 10 (ou de 1 à 6 en ne comptant que les services installés depuis plus de 10 ans) ; si l'on rapporte les effectifs au nombre de départements, l'écart est de 1 à 8.

La diversification des recrutements constatée plus haut s'est accompagné du maintien d'un **haut niveau de qualification** qui correspond aux compétences requises pour la conduite de l'inventaire. En revanche, la disparité de proportion entre les catégories, d'un service à l'autre, montre que l'équilibre n'est pas atteint dans une période qui croise un mouvement de requalification des catégories B et C et une redistribution de certaines tâches d'exécution que permettent les nouvelles technologies.

LE DISPOSITIF DES PUBLICATIONS DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL

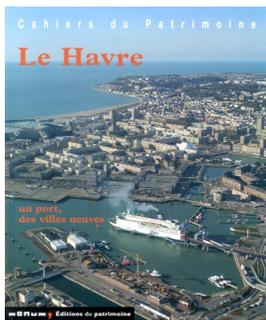


Les résultats des opérations d'inventaire : des publications régionales dans des collections à caractère national

C'est au travers de trois collections principales, complémentaires : les **Cahiers du patrimoine** (81 titres), les **Images du patrimoine** (241 titres) et les **Itinéraires du patrimoine** (320 titres) que sont publiés les résultats des opérations d'inventaire. La collection des *Cahiers* a pour vocation la publication à caractère scientifique, notamment les grandes monographies urbaines ou les résultats des programmes de recherche thématiques. Les *Itinéraires* permettent de donner accès à un très large public aux sujets les plus variés et la collection des *Images* offre une lecture des territoires et une sensibilisation



au patrimoine sous toutes ses formes par l'intermédiaire d'une sélection de photographies de qualité. L'année 2005 a permis de définir une nouvelle charte graphique pour les *Images*. Elle a été mise à disposition de l'ensemble des services d'inventaire et une formation a été organisée pour la mise en œuvre de cette charte. Les deux autres collections feront l'objet du même travail en 2006.



Normes et instruments de travail

Pour assurer la cohérence des résultats des opérations d'inventaire sur l'ensemble du territoire, la sous-direction en charge de l'inventaire général assure l'élaboration des normes, en collaboration avec les équipes régionales, et la responsabilité de leur publication dans deux collections

principales : *Principes d'analyse scientifique* pour les vocabulaires méthodiques et *Documents & méthodes* pour les systèmes descriptifs, les thésaurus et d'une manière générale tout document susceptible de faciliter le travail d'inventaire. Après la publication du *Vocabulaire des espaces urbains* a été publié, en 2005, le *Vocabulaire des véhicules hippomobiles* ; le vocabulaire de la peinture et celui de l'ornement sont en préparation. Une mise à jour du *Système descriptif de l'illustration* a été engagée et celle de l'ouvrage *Principes, méthode et conduite de l'inventaire général* est prévue en 2006.



Le développement de la publication en ligne

L'ensemble des documents normatifs : thésaurus, collection *Documents & méthodes*, chartes graphiques, notamment, font l'objet d'une publication en ligne sur le serveur du ministère de la culture et de la communication. Sur ce même serveur, reliés aux bases de données nationales ont été mis en place des outils de publication numérique, principalement la revue *In Situ* (<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/presenta/invent.htm>), destinée en priorité à publier les résultats de recherches effectuées dans le cadre de l'inventaire général, à développer la connaissance du



patrimoine et les réflexions théoriques nécessaires à son appréhension. Le développement de schémas de données en XML au travers de la collaboration avec l'institut de l'information scientifique et technique (INIST, rattaché au CNRS) a permis d'améliorer la production et surtout, de façon spectaculaire, d'augmenter la consultation des articles. Un numéro spécial d'une quarantaine d'article a permis de dresser un bilan, par des approches variées et originales des travaux des services sur l'ensemble du territoire, à l'occasion du

quarantième anniversaire de la création de l'inventaire général. D'autres outils de travail et de valorisation des résultats, reliés aux bases de données, ont été élaborés pour constituer des catalogues de référence par type d'œuvres, ou des visites guidées permettant d'éclairer certains aspects moins connus du patrimoine.

